



Le Saint-Georgeais

Bulletin municipal n°166

Décembre 2024 - Février 2025



**Zoom sur
les associations :**

La Boule Saint-Georgeaise, p. 4
Saint-Georges Loisirs, p. 5



A la une : le point sur les travaux de voirie, p. 6-8



*Toute l'équipe municipale vous
souhaite de belles fêtes de fin d'année*



SOMMAIRE

Editorial	p 3
Zoom sur les associations :	
♦ La Boule Saint-Georgeaise	p 4
♦ Saint-Georges Loisirs	p 5
A la une : le point sur les travaux de voirie	p 6-8
Retour en images :	
♦ La sécurité, les inondations, La voirie, les zones humides	p 9
♦ La rentrée des classes	p 10
♦ La fête du melon / le gala de catch	p 11
♦ Forum des associations / Cinéma Accueil des nouveaux habitants	p 12
♦ Les journées du patrimoine	p 12
♦ Octobre rose	p 13
♦ Le 11 novembre	p 13-15
Comptes-rendus :	
♦ Conseil Municipal du 18 juin	p 16-26
Vie de la commune :	
♦ Le CCAS	p 27
♦ Le CMJ	p 28
♦ Les vœux du maire / Départ en retraite et nouvel agent	p 29
♦ Urbanisme et habitat / PLU : Modification n°1	p 30
♦ Le pacte pour la transition	p 31
♦ Théâtre	p 32
Médiathèque	p 33
Les actualités des associations :	
♦ AAAMC / Saint-georges Loisirs	p 34
♦ Avenir Saint-Georgeais	p 35
♦ Roule la Poule / Le petit Saint-Georgeais	p 36
♦ Ellevi' Danse / Généalogie Entraide et Astuces	p 37
♦ ALEDHA / La Boule Saint-Georgeaise	p 38
♦ La Hase Saint-Georgeaise	p 39
♦ TPE / Les toiles de Saint-Georges	p 40
♦ AAP	p 41
♦ L'Elan Saintais / Le Temps du Qi	p 42
♦ ASC / Saint-Georges Animations	p 43
Infos pratiques :	
♦ Savoir-vivre : l'arrêté sur le bruit	p 44
♦ Savoir-vivre : les zones 30	p 45
♦ Défibrillateur / Recensement	p 46
♦ Rencontres habitants	p 47
♦ Rencontres habitants passées et à venir	p 48
Vie paroissiale / Nouvelles activités	p 49
Tribune libre	p 50

Bulletin municipal d'information n° 166.

Directeur de la publication : Frédéric ROUAN.

Conception et réalisation par la commission
Communication : Nathalie LEGRAND,
Romain ROUAN, Cécile LABROUSSE,
Christelle GLAUDEL, Bernard DUSSEVAL,
Bernard JAMILLOUX.

Imprimeur : Imprimerie rochelaise.



Tirage : 1 525 exemplaires sur papier PEFC.



Date de parution : Décembre 2024.

Dépôt légal : 192

Crédits photographiques :

- © Jean-Daniel Issanchou (p. 13, 14, 15)
- © Frédéric Rouan (p. 3, 9, 13)
- © Nathalie Legrand (p. 4, 5, 9, 13, 29, 45)
- © Romain Rouan (p. 1, 6, 7, 8, 11, 12, 34, 38, 47)
- © C. Glaudel, M. Lefebvre, N. Allaire (p. 11)
- © Isabelle Darrieux (p. 12, 29)
- © Frédéric Caron (p. 12)
- © S. Gas, R. Tapon, L. Soula (p. 12)
- © Dominique Palvadeau (p. 12, 35)
- © Marthe Castagnérol (p. 34)
- © Stéphane Goulevant (p. 36)
- © Didier Dupas (p. 42)
- © Elodie Dubut (p. 43)

« Nous avons réalisé ou débuté plus de 75% de notre programme, sans augmentation d'impôt comme promis. »



Chères Saint-Georgeaises,
Chers Saint-Georgeais,

Le 6 septembre dernier, pour la 3e année consécutive, nous avons eu la joie d'organiser un Forum des Associations, Forum qui avait disparu en 2010. Pour notre équipe municipale, le soutien aux associations est primordial. Cette journée offre une meilleure visibilité aux associations communales et aux bénévoles qui donnent de leur temps pour rendre service ou transmettre. C'est grâce en grande partie à toutes ces femmes et à tous ces hommes que Saint-Georges-des-Coteaux est dynamique et attire. Sincèrement, je tiens de nouveau à les remercier.

Dès septembre, comme prévu, les associations ont pu utiliser les salles du **nouveau « bâtiment périscolaire / salles associatives »** et les enfants profitent de la nouvelle garderie depuis octobre.

Le bâtiment périscolaire étant trop petit depuis des années au regard du nombre d'enfants accueillis matin et soir, l'équipe actuelle a dû se pencher sur ce problème dès 2020 car nous étions sous la menace d'une fermeture. Ainsi, la réhabilitation d'un bâtiment situé face à l'école élémentaire, appartenant à la commune depuis 15 ans, mais inutilisé et laissé à l'abandon, a permis :

- d'apporter une réponse à un problème réglementaire,
- d'embellir le centre-bourg en réhabilitant une friche urbaine,
- de créer des nouvelles salles associatives devenues vraiment indispensables.

Une inauguration officielle, prévue en 2025, permettra à tous les habitants de découvrir ce magnifique lieu.

Comme vous le savez, le début de mandat a été consacré à la réalisation de diagnostics. L'état des lieux catastrophique du patrimoine communal nous a obligés à repousser et réviser ou retarder certains de nos projets.



Néanmoins, en ayant traversé la COVID, les précipitations exceptionnelles, les fortes chaleurs de l'été 2023 et l'énorme inflation depuis le conflit ukrainien, nous avons réalisé ou débuté plus de 75% de notre programme, sans augmentation d'impôt comme promis, après plus de 4 ans de mandat.

La priorité pour 2024 étant les travaux de voirie, nous avons décidé de leur consacrer, dans ce bulletin, **l'article à la Une** (p. 6 à 8).

Début 2025, j'aurai le grand plaisir de partager **le repas des aînés**. Ce moment festif qui favorise les rencontres permet de rompre l'isolement des personnes âgées, en proposant un temps convivial autour d'un repas et d'animations musicales ! Si pour raison médicale, vous ne pourriez pas vous déplacer, n'hésitez pas à nous contacter.

Avec toute mon équipe municipale, je suis heureux de vous inviter dès maintenant pour **les traditionnels vœux le samedi 11 janvier 2025 à 10h00 à l'Espace Multipôles**. J'espère vous y voir nombreux.

D'ici là, je vous invite à **parcourir le magazine Vidici** de novembre qui met notre commune à l'honneur (voir QR Code ci-dessous) !

En attendant, je vous souhaite à tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

À vos côtés et à votre écoute,



Frédéric ROUAN

Maire de Saint-Georges-des-Coteaux





SAINT-GEORGES LOISIRS

La rédaction : Pouvez-vous vous présenter ?

Marie-Christine MARIAUD : Je suis née près d'Angoulême. Je suis retraitée, j'ai enseigné l'espagnol pendant 5 ans et après je suis restée responsable de la vie scolaire 26 ans dans un lycée privé à Cognac. Les événements de ma vie privée ont fait que je me suis retrouvée à Saint-Georges-des-Coteaux.

LR : Depuis combien de temps habitez-vous la commune ?

MCM : Depuis 12 ans. J'ai prospecté pour trouver un petit appartement, et ce sont mes filles qui l'ont trouvé, ici. Et je me suis bien adaptée, je trouve que c'est un petit village vraiment très ouvert, sympathique et dynamique. Je m'y suis beaucoup plu, et je m'y plais toujours.

LR : Pouvez-vous me présenter votre association ?

MCM : J'y suis depuis 12 ans en tant qu'adhérente. J'aime jouer aux cartes, donc je me suis retrouvée à Saint-Georges Loisirs. L'accueil a été formidable. L'association va avoir 50 ans dans 3 ans, donc en 2027. Nous avons déjà fêté ses 40 ans. C'est un club dynamique, et moi j'aime ce lien social. J'aime créer ce lien social car nous avons des gens qui ne parlent pas, qui ne trouvent personne à qui parler. Je trouve que le fait de se retrouver une fois par semaine, ou 2 ou 3 fois par semaine selon les sections choisies peut apporter un peu de convivialité.

LR : Quelles sont les activités ?

MCM : Il y a 3 sections. D'abord les arts plastiques et manuels, les arts créatifs : la peinture sous toutes ses formes, acrylique, aquarelle ... Les adhérentes aussi font de la couture, de la broderie,

le lundi de 14h à 18h à la Halte Loisirs. C'est un échange de procédés, ce ne sont pas des cours. Des personnes sont effectivement venues nous demander si c'était des cours, mais non.

LR : C'est de la mutualisation ?

MCM : Voilà, c'est tout à fait ça, c'est un échange de savoirs.

Le jeudi, il y a scrabble en duplicate, de 14h à 16h30. Le vendredi de 14h à 18h, ce sont les cartes : coinche, rami, belote, qui a été abandonnée en faveur de ce que j'appellerais plutôt la belote coinchée. Et il y a également les jeux de société, toujours à la Halte Loisirs, que la municipalité veut bien nous prêter.

LR : Et le duplicate, vous pouvez nous expliquer ce que c'est ?

MCM : Il y a une douzaine ou une quinzaine de personnes, et l'une d'entre elles tire les lettres au hasard. Tout le monde a les mêmes lettres, c'est chronométré, et celui ou celle qui trouve le mot rapportant le plus de points gagne.

LR : Vous avez des manifestations ou des activités un peu différentes ?

MCM : Oui. Tous les mois, nous organisons un concours de cartes avec des lots pour chaque participant. Ponctuellement, nous avons différentes sorties théâtre, spectacles, à Saujon à la Salicorne, à Royan aussi. Et on essaie de trouver des sorties qui intéressent nos adhérents en fonction de leurs moyens. Certains ont des moyens modérés, donc nous n'allons pas trop loin et cherchons des activités d'un prix convenable. Nos sorties ponctuelles sont :

- la pêche à la truite à Saint-Césaire, à la pisciculture, les gens adorent. Chacun pêche sa

truite, et ce sont elles qui sont cuisinées et que nous mangeons ensuite ;

- La sortie à Vénérand au relais de chasse.
- Des repas dansants : 3 dans l'année, au printemps, à l'automne et au mois de décembre.

Cette année, on va essayer de faire une croisière qui part de Cognac pour aller vers Angoulême. Après, il y a des spectacles de prévus, comme à Artigues, près de Bordeaux, un genre de cabaret comme l'Ange bleu. Et nous avons fait une sortie dans le Marais poitevin.

LR : Et l'adhésion est de ?

MCM : L'adhésion annuelle était de 18 €, mais nous allons passer à 19 €. Dans cette adhésion, il y a l'assurance qui est comprise, au cas où il arriverait quelque chose à un adhérent ou une adhérente. L'adhésion se fait tout au long de l'année et on calcule au prorata du temps qui reste. Et c'est ouvert à tout le monde, même si c'est plutôt un club du 3e, voire du 4e âge.

LR : C'est plutôt un club de retraités, car il faut avoir du temps ?

MCM : Oui, c'est ça. Les gens attendent ces après-midis, ils sont déçus lorsqu'on ferme parce que c'est un jour férié. C'est très convivial.

LR : Merci beaucoup.





LA BOULE SAINT-GEORGEAISE

La rédaction : Pouvez-vous vous présenter ?

James Robert : Je suis le président de la Boule Saint-Georgeaise depuis février 2023. J'habite Saint-Georges-des-Coteaux depuis 1988, on a trouvé un terrain aux Petits Maurices qui nous convenait, et à l'époque il y avait déjà tout ce qu'on souhaitait, c'est-à-dire les commerces, la pharmacie, le médecin, le dentiste, donc voilà pourquoi on est venus ici.

LR : Vous habitiez où avant ?

JR : Nous habitions à Saintes, quartier de la Fenêtre. On a voulu construire, et on a trouvé ce terrain.

LR : Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre vie professionnelle ?

JR : J'ai fait presque toute ma carrière à la SNCF. J'ai travaillé un an à Libourne, puis j'ai occupé différents postes : au début j'ai fait la paye et au fur et à mesure je suis monté en grade pour finir cadre comptable.

LR : Vous êtes de la région ?

JR : Oui, je suis de la région. Enfin, disons que je suis venu ici à l'âge de 7 ans à cause de l'asthme que je faisais à Rouen. J'habite à Saintes depuis 1962.

LR : Pouvez-vous nous parler quelques minutes d'AAP, car vous y êtes resté longtemps ?

JR : Quand je suis venu à Saint-Georges-des-Coteaux, je me suis investi dans les associations. En 1991, j'ai été dans le Conseil d'administration d'AAP, jusqu'en 1993, et quand les deux comptables sont partis à la retraite et ont quitté l'association, j'ai pris la trésorerie jusqu'à l'année dernière, quand madame BERGERON m'a remplacé. Je m'en suis occupé pendant 30 ans. Mais

je suis toujours dans l'association, vérificateur aux comptes, et j'aide madame BERGERON.

LR : Oui, car on ne s'improvise pas comptable.

JR : Non, et puis le savoir-faire de l'association, ça ne s'apprend pas comme ça.

Je me suis aussi investi à la BCD (bibliothèque - centre de documentation, NDLR), qui avait été créée dans les années 1990, où je suis resté 6 ans, jusqu'à ce que mes enfants quittent l'école. Et depuis 2023, j'ai repris le club La Boule Saint-Georgeaise. Pour moi, les associations sont complémentaires, et on devrait se mutualiser et s'entraider. Je fais aussi partie du club rando (Avenir Saint-Georgais, NDLR), avec M. PALVADEAU. L'investissement dans les associations est très important pour moi.

LR : On va passer à la Boule Saint-Georgeaise. Pouvez-vous nous la présenter ?

JR : Elle a été créée en 2009 par M. Rocard. Avant, on jouait à la pétanque, comme ça, sans formalisme. Et en 2009, M. ROCARD (décédé en 2017) a créé ce club pour que les gens viennent faire de la pétanque en loisir. Donc, au début, on n'était pas trop nombreux, 30-35 adhérents, et on se rencontrait, et puis les terrains ont été faits.

Depuis, ça n'a fait qu'augmenter : là, on arrive à 105 adhérents, dont 28 femmes, 18 pratiquant la pétanque régulièrement. Moi, j'ai été membre du Conseil d'administration de 2014 à 2021, où j'ai démissionné pour des raisons personnelles. Mais quand j'ai vu que cette association allait peut-être s'arrêter, je me suis dit que je pouvais m'investir de nouveau. Et comme je quittais

AAP, c'était une nouvelle aventure.

Nous organisons les entraînements le lundi et le jeudi de 14h à 18h. Ensuite, on a des manifestations en lien avec la mairie, comme le téléthon, le forum des associations, la fête du melon. Depuis 2 ans, on anime toute la journée du samedi, du matin jusqu'à 17h-17h30, avec un repas le midi. L'année dernière on avait une centaine de participants, cette année on en a eu 108, qui étaient très contents. On a la chance d'avoir des terrains ombragés dans un cadre verdoyant. C'est un bel écrin. Depuis 2023, nous essayons de nettoyer nous-mêmes les terrains, en se mutualisant.

On fait 2 concours avec des personnes extérieures pour faire connaître le club. Et on organise 2 repas dansants, en mai et en novembre, avec un traiteur.

On organise des concours internes, 7 dans l'année avec un petit challenge en relation avec notre ancien président Guy ROCARD. A chaque partie des points sont attribués. Et celui qui a le plus de points à la fin de la saison reçoit le trophée Guy Rocard. L'an dernier, c'est la doyenne du club, Madame Pierrette DUSSAUD, 91 ans, qui l'a gagné. Et notre plus ancien adhérent, Monsieur BULTEAU, va fêter ses 100 ans l'année prochaine.

LR : Merci beaucoup.



Une priorité en 2024 : la voirie !

Le Syndicat Départemental de la Voirie (SDV) avait effectué un premier diagnostic des voies à réfectionner en 2020. Un nouveau point a été réalisé par les élus fin 2023 afin de construire le budget de cette année. Une mise à jour du diagnostic a été présentée aux élus les 7 et 22 novembre derniers.

Le budget 2024 destiné à la voirie est le plus important de ces cinq dernières années !

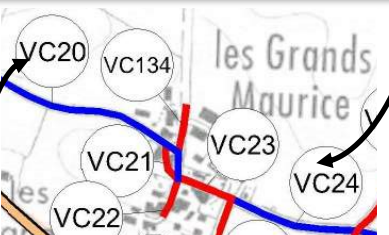
Plus de 27 chantiers se sont déroulés ou sont encore en cours depuis janvier.

De 2020 à 2024, l'investissement total consacré à la voirie est similaire à celui attribué de 2014 à 2019.

Travaux de voirie en bicouche, reprofilage pour l'écoulement des eaux, pose de caniveaux, dérasement :



Chemin de Chez Câlin (VC 24)



Chemin du Silo (VC 20)

Réalisation de bicouche prégravillonnée :



Les Grands Maurices (VC 23)

Les travaux principaux engagés cette année ont été de réparer et rénover les chaussées, de réfectionner les routes et les trottoirs les plus urgents, de reprendre le réseau pluvial si nécessaire, de réaménager certains secteurs pour apaiser les vitesses et de renforcer l'entretien préventif et les améliorations techniques.

Reprise du réseau pluvial ou des caniveaux, mise en œuvre d'un bicouche prégravillonné, voirie réfectionnée ou trottoirs refaits :



Impasse du Moulin de Razé (VC 67)



PATA à l'émulsion de bitume :



Martinière (VC 4)



Terrage (VC 88)



Impasse des Gallais (VC 43)



Chemin des Cerisiers (VC 55)

Synthèse des travaux de voirie ayant débuté depuis août 2024 :

Chemin de la Martinière (VC 4)

Réalisation de PATA (point à temps automatique) à l'émulsion de bitume
Mise en œuvre d'un bicouche prégravillonné à l'émulsion de bitume

Le Petit Romefort (VC 48 et 49)

Scarification et reprofilage du support existant sans apport
Réalisation d'un bicouche prégravillonné
Réalisation de point à temps à l'enrobé à froid

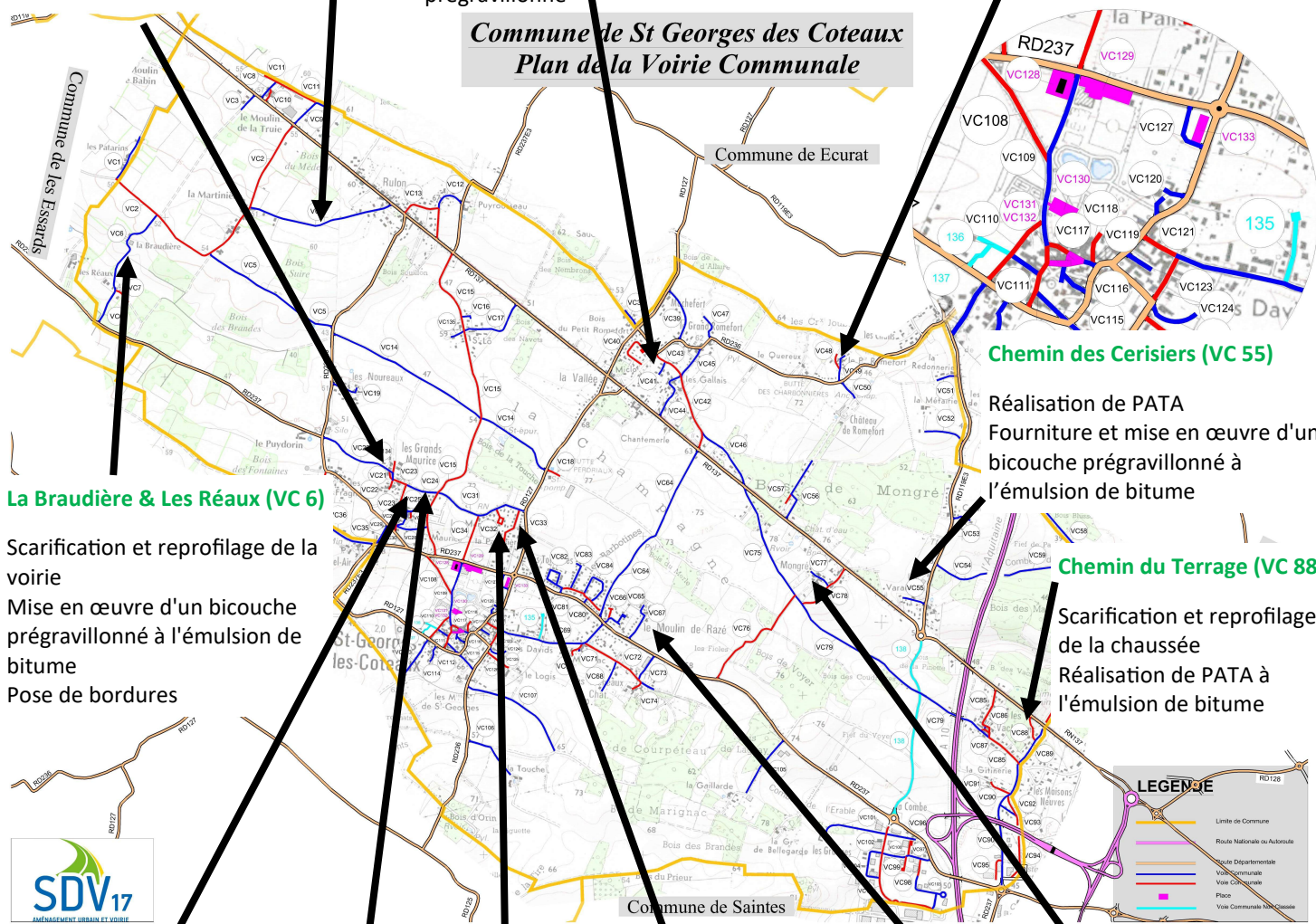
Chemin du Silo (VC 20)

Réalisation d'un bicouche prégravillonné
Pose de caniveaux
Réalisation de point à temps y compris rebouchage des plus gros trous à l'enrobé à froid

Impasse des Gallais (VC 43)

Scarification et reprofilage de la chaussée et des trottoirs
Reprise ponctuelle des caniveaux
Mise en œuvre d'enrobé
Fourniture et pose ponctuelle de bordures
Mise en œuvre d'un bicouche prégravillonné

Commune de St Georges des Coteaux Plan de la Voirie Communale



La Braudière & Les Réaux (VC 6)

Scarification et reprofilage de la voirie
Mise en œuvre d'un bicouche prégravillonné à l'émulsion de bitume
Pose de bordures

Chemin des Cerisiers (VC 55)

Réalisation de PATA
Fourniture et mise en œuvre d'un bicouche prégravillonné à l'émulsion de bitume

Chemin du Terrage (VC 88)

Scarification et reprofilage de la chaussée
Réalisation de PATA à l'émulsion de bitume

Ruelle de Mongré (VC 77)

Réalisation de PATA (voir p. 9 pour davantage d'informations)

La Palissière (VC 33)

Fourniture et pose ponctuelle de bordures
Scarification et reprofilage
Mise en œuvre d'un bicouche prégravillonné à l'émulsion de bitume

Impasse du Moulin de Razé (VC 67)

Reprise du réseau pluvial
Réfection des trottoirs et pose de bordures
Installation de panneaux demandés par les habitants
Mise en œuvre d'un bicouche prégravillonné à l'émulsion de bitume

Lotissement des Maries (VC 32)

Scarification et reprofilage des trottoirs
Réalisation de PATA à l'émulsion de bitume

Chemin de Chez Câlin (VC 24)

Fourniture et mise en œuvre de grave émulsion et d'un monocouche de protection
Dérasement des accotements
Aménagement d'un fossé et d'une traversée

Les Grands Maurices (VC 23)

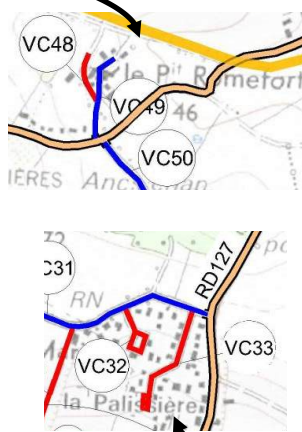
Réalisation d'un bicouche prégravillonné



Liste des travaux principaux de voirie réalisés cette année :

Périodes	Rues, routes et quartiers	Voies	Types de travaux
Janvier	Varaise	RD 119	Aménagement expérimental, ralentisseurs, vitesse maximale à 30 km/h
Janvier - Juin	Impasse du Bois des Fresneaux	VC 68	Voirie refaite, vitesse maximale à 30 km/h, renouvellement du réseau, assainissement des eaux usées, extension du réseau
	Route de Meursac	VC 69	
	Impasse de Meursac	VC 71	
	Chemin des Fresneaux	VC 72	
	Route de Saintes	RD 237	Peinture au sol matérialisant les priorités entre cyclistes, piétons et voitures
	Chemin des Vignes	VC 113	Voirie réfectionnée, peinture matérialisant l'interdiction de stationner faite
	Rue des Coteaux	VC 110	Peinture au sol réalisée matérialisant l'interdiction de stationner (demandée par les habitants)
	Rue de la Fontaine	RD 127	
	Départementale 127	RD 127	
Juin - Juillet	Rue du Stade	RD 237	Voirie refaite avec une nouvelle méthode : un enrobeur-projeteur
	Rue des Davids	VC 69	Voirie refaite avec un enrobeur-projeteur, vitesse maximale à 30 km/h
Août - Fin d'année	Chemin de Chez Calin	VC 24	Divers travaux réalisés selon les voies : voirie réfectionnée, réalisation de bicouche prégravillonnée, d'enrobé ou de point à temps, mise en œuvre de grave émulsion et de monocouche de protection, rebouchage de trou à l'enrobé à froid, fourniture et pose de bordure, scarification et reprofilage de chaussée, trottoir refait en fonction des secteurs, aménagement de fossé et de traversée, dérasement d'accotement, installation de panneau demandé par les habitants reprise du réseau pluvial et pose de caniveau pour quelques quartiers (voir pages précédentes pour une description des travaux en cours)
	Le Petit Romefort	VC 48	
	Le Petit Romefort (suite)	VC 49	
	Chemin du Silo	VC 20	
	Rue des Grands Maurices	VC 23	
Septembre - Fin d'année	La Palissière	VC 33	
	Lotissement des Maries	VC 32	
	Impasse des Gallais	VC 43	
	Les Réaux	VC 6	
	La Braudière	VC 6	
	Chemin de la Martinière	VC 4	
Octobre - Fin d'année	Impasse du Moulin de Razé	VC 67	
	Ruelle de Mongré	VC 77	
À partir de Novembre	Chemin des Cerisiers	VC 55	
	Chemin du Terrage	VC 88	

Voirie en bicouche et reprofilage pour les eaux (en 2 étapes) :



Scarification, reprofilage, bordures, voirie à l'émulsion de bitume ou trottoirs réfectionnés :



La municipalité demande aux équipes de mettre tout en œuvre pour réduire les nuisances occasionnées et remercie les habitants pour leur patience pendant ces travaux.

La sécurité, les inondations, la voirie et les zones humides

SÉCURITÉ, INCIVILITÉS, HABITAT & DÉFENSE



Point régulier avec les Gendarmes, M. le Maire et le Correspondant Défense communal Allan GLAUDEL

ÉTUDE HYDRAULIQUE

Cette étude va permettre de proposer des actions pour lutter contre les inondations et ralentir l'écoulement des eaux pluviales. Les fortes intempéries de ces deux dernières années ont mis en avant **un problème connu historiquement mais jamais traité**. Merci aux habitants (J-M. ARNAULD et P. BERTRAND) pour leur données de pluviométrie.



VOIRIE & RÉSEAU PLUVIAL : RÉUNIONS AVEC LES HABITANTS

La Ruelle de Mongré a vu ses travaux de voirie et de réseaux divers commencer mais ils ne seront pas finis immédiatement car, suite à de nouvelles réunions avec les habitants sur site, il est apparu de nouvelles demandes justifiées. Ainsi, **comme sur de nombreux autres secteurs tels qu'aux Grands Maurices par exemple, un volet pluvial est bel et bien prévu.**



INONDATIONS

Réunions avec les élus d'Écurat pour mener à bien collectivement la question des inondations

Présence sur le terrain et permanences par les élus et agents pendant les crues

L'équipe municipale a demandé à reconnaître la commune en état de catastrophe naturelle pour les « *inondations et coulées de boue* » de décembre 2023, des 9 et 10 février 2024 et du 23 mai 2024. Celles de décembre 2023 et de mai 2024 ont été reconnues par arrêté interministériel

Afin d'alerter les habitants potentiellement impactés par les inondations, une alerte via SMS a été créée en 2024 par la municipalité



ZONES HUMIDES



Réunion de rentrée pour le Groupe d'Acteurs Locaux (GAL) concernant l'inventaire des zones humides dans le cadre du futur PLUi. **Nous en sommes à l'étape 6 sur 8 !**



La rentrée des classes



Ecole élémentaire :

A genoux de gauche à droite :

Pauline DIMEY, CM1/CM2

Laëtitia ARSANDEAU, CM1

Sandrine CHARRIER, CE1/CE2

Carole MALAVERGNE, CP et
décharge de direction

Debout :

Joëlle ISSANCHOU (directrice) et
Anne-Laure TARDÉ (AESH), CP

Carole COUTURIER, CM2

Olivier GARNIER, CE2

Séverine RICHARD et Sophie
NOUHAUX (AESH), CP/CE1

Accueil périscolaire :

De gauche à
droite

Danielle, Assia,
Léna, Carole,
Gaëlle



Ecole maternelle, de gauche à droite :

Isabelle MUZY (ATSEM) et
Nathalie LEYRIS, PS et
directrice

Camille FARCINADE (ATSEM)

Cécile DELAVault et Betty
TRAIN (ATSEM), MSGS

Philippe NOCQUET, Anne JEAN
(ATSEM) et Christelle ALLARD
(AESH), MSGS

Equipe de restauration :

Debout de gauche à droite :

Alex, agent de restauration, et Joël,
responsable de restauration ;

A genoux : Mila et Fadoua, agentes de
restauration



La fête du melon / Le gala de catch



La fête du melon a débuté par une randonnée gourmande, suivie d'un feu d'artifice le samedi 24 août

Corentin L, méritant et Clara D, méritante
avec leur famille



Dimanche, petits et grands ont pu
s'amuser avec les jeux géants en bois
dans le parc Georges Ducept



Gala de catch masculin et féminin dans le parc
Georges Ducept, offert par Saint-Georges
Animations, que nous remercions. Les
spectateurs étaient au rendez-vous.



Forum / Cinéma / Accueil des nouveaux habitants



Forum des associations



Accueil des nouveaux habitants



Les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes présentent leur court-métrage « L'écologie pour tous » avant la diffusion du film *La Vache*

Les journées du patrimoine



Visite du clocher et de l'église

Nous remercions Annie et Marie-Claude VIAUD pour leur accueil



Visite du château de Romefort par Monsieur et Madame CARON

Octobre rose



La troupe des Fééslés nous a enchantés avec une comédie à sketches à la médiathèque



Randonnée Octobre rose : en haut, échauffement avec un coach sportif (voir p. 49) ; au centre, le réconfort après l'effort.. Ci-dessous, les cyclamens étaient au rendez-vous pour le plus grand bonheur des randonneurs. Merci à M. PALVADEAU d'Avenir Saint-Georgais pour le tracé de la randonnée.



Le 11 novembre



Cette année avait lieu une cérémonie particulière à Saint-Georges-des-Coteaux. Les enfants de CM1-CM2 ont en effet étudié avec l'association Généalogie Entraide et Astuces la biographie des 4 soldats morts pour la France pendant la Seconde Guerre mondiale.



A cette occasion, étaient présents M. BRAULT, Sous-préfet de Saintes, Mme DENNETT STANNARD, Présidente de la délégation Sud-Ouest de la Royal Air Force, le Capitaine de réserve THOMAS et un piquet d'honneur composé de 6 hommes en armes de la Base Aérienne 722 et l'EETAAE de Saintes, les maires d'Ecurat (M. CHAIGNEAU B.) et de Soulignonnes (M. MACHEFERT P.)

Le 11 novembre



Les familles des soldats avaient été invitées, et certains sont venus assister à la cérémonie

La classe 1978 PATRY de la base



Les enfants ont donc lu les biographies qu'ils ont réalisées en classe, sous la direction de leur professeur des écoles, Madame DIMEY, et ont chanté la Marseillaise avec la directrice Madame ISSANCHOU



Discours de Messieurs BRAULT ET ROUAN



Maïwenn et Clara, du CMJ, lisent le discours de l'UFAC (Union française des anciens combattants)



Dépôt de gerbe par Mathis, du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), et Madame DENNETT STANNARD, Delizia, du CMJ, et le capitaine de réserve THOMAS et Messieurs le Sous-Préfet et le Maire

Le 11 novembre



Les autorités saluent et remercient les anciens combattants, les soldats et les musiciens de l'ADMS.



La cérémonie a été complétée par un moment convivial à l'espace multipôles, où l'on a pu admirer les dessins des enfants de l'association Atelier d'Art Marthe Castagneyrol et l'exposition de l'association Généalogie Entraide et Astuces.



Merci à ces associations et aux enfants de rendre le devoir de mémoire vivant.

Le 106^e Congrès des Maires

M. le Maire était présent au Congrès et au Salon des Maires fin novembre, aux côtés des autres élus afin de **défendre les dotations** aux collectivités. Il a notamment assisté à l'atelier sur l'adaptation des communes aux risques climatiques.



Échanges avec nos 3 Sénateurs Départementaux et le Président Gérard LARCHER, un moment précieux pour parler de la ruralité, de ses enjeux et de ses défis tout en soulignant l'importance vitale de protéger le bloc communal, ce pilier fondamental de notre République, aujourd'hui fragilisé par les coupes budgétaires annoncées.

Les Maires ont revêtu **une écharpe noire** à la place de leur ruban tricolore.

Une « action forte » destinée à protester contre les économies demandées par le gouvernement aux collectivités territoriales.

Numéro	OBJET	DECISION
2024-06-18-1	Retrait de la délibération n°2024-04-11-5	APPROUVÉ à l'unanimité
2024-06-18-2	Délégation de compétence pour la délivrance d'un permis de construire ou de la déclaration préalable	APPROUVÉ à la majorité
2024-06-18-3	Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	APPROUVÉ à la majorité
2024-06-18-4	Recrutement d'agents contractuels de remplacement (Délibération de principe)	APPROUVÉ à l'unanimité
2024-06-18-5	Mise à jour du Compte Epargne Temps (CET) : Revalorisation de l'indemnisation des jours CET	APPROUVÉ à l'unanimité
2024-06-12-6	Cadeaux de départ à la retraite	APPROUVÉ à l'unanimité
2024-06-18-7	Décision modificative n°1	APPROUVÉ à l'unanimité
2024-06-18-8	Décision modificative n°2	APPROUVÉ à l'unanimité
2024-06-18-9	Tarifs pour la « randonnée gourmande »	APPROUVÉ à l'unanimité
2024-06-18-10	Prime : Association BORDEAUX-SAINTES / CYCLISTE-ORGANISATIONS	APPROUVÉ à l'unanimité
2024-06-18-11	Approbation des comptes 2022 de la S.E.M.I.S.	APPROUVÉ à l'unanimité
2024-06-18-12	Affiliation du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime	APPROUVÉ à l'unanimité
2024-06-18-13	Modification des statuts du SDEER (Maîtrise de la demande en énergie)	APPROUVÉ à l'unanimité

Nombre de membres :En exercice : **23**Présents : **17** (Sauf délibérations n°2024-06-18-1 et n°2024-06-18-02 : **16** présents)Votants : **23** (Sauf délibérations : n°2024-06-18-1 : 22 votants et n°2024-06-18-02 : **21** votants)

Secrétaire de séance : Madame HENAUX Alicia

Préambule de M. le Maire :

Concernant les Conseils Municipaux des 11 et 29 avril et leur PV :

« À la suite du Conseil Municipal du 11 avril dernier, une première réponse nous a été apportée oralement de la Sous-Préfecture qui avait indiqué que toutes les délibérations étaient caduques. Mais après vérification auprès du contrôle de légalité, la Sous-Préfecture nous a apporté une autre réponse : « Seules les délibérations relatives au vote du budget primitif étant concernées par le nouveau délai d'information préalable de 12 jours, il n'y a pas lieu de retirer ou abroger les autres délibérations adoptées le 11 avril dernier. Dans la mesure où ces dernières ont bien été transmises au contrôle de légalité, elles sont devenues exécutoires ». Donc, effectivement, contrairement à ce que j'ai pu annoncer en début de Conseil du 29 avril 2024, en fonction des informations que nous avons, il nous a fallu faire un PV du Conseil Municipal du 11 avril 2024 en intégrant les délibérations non relatives au budget.

Ainsi, contrairement aux propos du Groupe de l'Opposition dans la Tribune Libre, je n'ai pas oublié de remettre toutes les délibérations ».

Concernant la rédaction et le contenu du Procès-Verbal (PV) suite à une question par mail de Stéphane TROUVE qui ne comprenait pas « pourquoi la question d'Allan GLAUDEL et les échanges qui ont suivi apparaissent dans le PV » :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un secrétaire, est arrêté et validé au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Le PV relate tous les échanges lors du Conseil Municipal. Il n'y a aucune obligation de répondre à une question posée mais à partir du moment qu'il y a échanges, cela est indiqué dans le PV. Le Procès-Verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance suivante, après prise en compte éventuelle de leurs remarques qui sont spécifiées dans le PV du Conseil du jour.

Je vous rappelle que tous les conseillers municipaux reçoivent en amont du Conseil Municipal le PV pour avis et avant validation, ce qui n'est pas obligatoire. Nous ne sommes pas obligés de le faire. Nous l'avons toujours fait pour évacuer les éventuels problèmes. S'il y a, malgré tout, des remarques au PV proposé par le secrétaire et le Président, elles seront notées. Néanmoins, le PV est soumis au vote dans l'état. À partir du moment qu'il y a échanges, cela est indiqué dans le PV ».

Point Actualité - cimetière vandalisé :

« Mercredi 5 juin vers 17h00, une habitante appelle la mairie pour indiquer que de nombreuses tombes ont été saccagées. Elle a vu 2 jeunes garçons de moins de 15 ans quitter le cimetière en courant. Aussitôt prévenu, je me suis rendu sur place avec 2 autres élus ainsi que des agents pour voir l'ampleur des dégâts et appeler la Gendarmerie. Les gendarmes se sont rendus sur place 15 minutes après. Ils constatent les dégâts et commencent l'inventaire avec prise de photos. Ensuite, M. le Sous-Préfet s'est également rendu sur place. Cet acte est incompréhensible et honteux. Personnellement, je suis écœuré et outré par ces agissements. Mes pensées vont à toutes les familles des défunts touchées.

Grâce à l'informatisation du cimetière réalisé en début de mandat par l'équipe municipale, l'inventaire a été simplifié et a permis un gain de temps. L'enquête est toujours en cours. Environ 70 tombes ont été vandalisées. Le cimetière a été fermé quelques jours pour finir les constatations. J'ai transmis un courrier à toutes les familles touchées pour les informer et indiquer la procédure de dépôt de plainte qui doit se faire individuellement. La procédure suit son cours. Il n'est pas possible pour le moment d'organiser des travaux d'intérêts généraux (TIG) pour les 2 jeunes car cela serait considéré comme peine dissimulée alors qu'il n'y a pas eu de décision judiciaire. Il faut donc attendre la fin de la procédure ».

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission

Vu le courrier de démission daté du 03 mai 2024 de son mandat de Conseiller Municipal de Monsieur Alain CORS ;

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à

remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Considérant que Monsieur Freddy MOREAU, candidat suivant de la liste « UN SOUFFLE NOUVEAU POUR SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX », est désigné pour remplacer Monsieur Alain CORS au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, prend acte et Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et lui propose de prendre la parole pour se présenter.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à l'installation de M. Freddy MOREAU, Conseiller Municipal, M. le Maire propose d'intégrer le nouveau

Conseiller Municipal dans les commissions communales. Ainsi, M. Freddy MOREAU intègre les commissions : « Urbanisme – Habitat – Voirie – Réseaux divers » et « Cadre de vie ».

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Monsieur le Maire explique que les délibérations qui ne concernaient pas le vote du budget ont été transmises au contrôle de légalité et sont devenues

exécutoires. Aussi, il convient d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2024.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

1 abstention (M. Freddy MOREAU)

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2024

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

1 abstention (M. Freddy MOREAU)

RELEVÉ des DÉCISIONS PRISES depuis le 11 avril 2024

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Dans le cadre des travaux de l'accueil périscolaire et des salles associatives, il est conclu un avenant n° 2 avec l'entreprise ALM ALLAIN – lot n° 1 Démolitions gros-Œuvre pour un montant de + 40 833,79 € HT soit + 49 000,55 € TTC pour la création d'un jardin clos avec réfection et création de clôtures.

Le montant global se décompose comme suit :

Décision n°2 du 07 mai 2024 :

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial	340 021,98 €	68 004,40 €	408 026,38 €
Avenant n°1	459,38 €	91,88 €	551,26 €
Avenant n°2	40 833,79 €	8 166,76 €	49 000,55 €
Nouveau marché	381 315,14 €	76 263,03 €	457 578,19 €

Décision n°3 du 07 mai 2024 :

Dans le cadre des travaux de l'accueil périscolaire et des salles associatives, il est conclu un avenant avec l'entreprise SARDAIN pour un montant de + 8 085,77 € HT soit + 9 702,92 € TTC pour des travaux

d'électricité à l'extérieur de l'accueil périscolaire (alimentation électrique du nouveau portail et éclairage du cheminement piéton).

Le montant global se décompose comme suit :

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial	32 648,83 €	6 529,77 €	39 178,60 €
Avenant n°1	8 085,77 €	1 617,15 €	9 702,92 €
Nouveau marché	40 734,60 €	8 146,92 €	48 881,52 €

Décision n°4 du 22 mai 2024 :

Dans le cadre des travaux de l'accueil périscolaire et de salles associatives, il est conclu un avenant avec ALPES CONTROLES (mission de contrôle technique) pour des honoraires supplémentaires de 890 € HT

soit 1 068 € TTC liés à la différence entre le montant des marchés signés et le montant prévisionnel des travaux (phase APS).

Le montant global se décompose comme suit :

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial	4 750 €	950 €	5 700 €
Avenant n°1	890 €	178 €	1 068 €
Nouveau marché	5 640 €	1 128 €	6 768 €

Décision n°5 du 27 mai 2024 :

Dans le cadre des travaux de l'accueil périscolaire et de salles associatives, il est conclu un avenant avec l'entreprise BOUGNOTEAU pour des travaux supplémentaires (ajout d'une trappe de visite pour

accès machinerie ventilation, ajout d'un limon bois contre l'escalier béton du hall associatif pour amélioration esthétique, thermolaquage des structures brise-soleil prévues galvanisées, fourniture et pose d'une poignée de tirage PMR).

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial	126 485,31 €	25 297,07 €	151 782,38 €
Avenant n°1	1 800,20 €	360,04 €	2 160,24 €
Nouveau marché	128 285,51 €	25 657,11 €	153 942,62 €

Décision n°6 du 27 mai 2024 :

Dans le cadre des travaux de l'accueil périscolaire et des salles associatives, il est conclu un avenant avec le

groupe VINET concernant des travaux supplémentaires (surcharge de la chape pour enrobage du réseau chauffage).

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial	34 900,00 €	6 980,00 €	41 880,00 €
Avenant n°1	885,50 €	177,10 €	1 062,60 €
Nouveau marché	35 785,50 €	7 157,10 €	42 942,60 €

Décision n°7 du 27 mai 2024 :

Dans le cadre des travaux de l'accueil périscolaire et des salles associatives, il est conclu un avenant avec l'entreprise GAULT pour des travaux supplémentaires liés à la jonction en plafond de placo / dalles

démontables et des travaux à supprimer à savoir une gaine coupe-feu de conduit de fumée et du placo perforé en mural d'une salle d'activités. Le différentiel permet de conclure cet avenant sans aucune incidence financière.

Décision n°8 du 27 mai 2024 :

Dans le cadre des travaux de l'accueil périscolaire et des salles associatives, il est conclu un avenant avec

le groupe BRUNET correspondant à des travaux supplémentaires (fourniture et pose d'une nouvelle chaudière) et des travaux à supprimer (barres de tirage PMR).

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial	95 900,00 €	19 180,00 €	115 080,00 €
Avenant n°1	1 306,00 €	261,20 €	1 567,20 €
Nouveau marché	97 206,00 €	19 441,20 €	116 647,20 €

Décision n°9 du 29 mai 2024 :

Une demande de subvention (25%) est adressée au Conseil Départemental de la Charente-Maritime dans le cadre du « fonds de revitalisation » pour le remplacement des ampoules en LED à la mairie et à la

halte de loisirs.

Le plan de financement est établi comme suit :

Conseil Départemental (25 %)	1 329,67 € HT
Autofinancement (75 %)	<u>3 988,98 € HT</u>

Décision n°10 du 06 juin 2024 :

Une demande de subvention est adressée au Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour la réfection de la toiture de l'église.

Le plan de financement est établi comme suit :

DRAC (40 %)	5 571,00 € HT
Département (20 %)	2 786,00 € HT
Autofinancement (40 %)	<u>5 572,99 € HT</u>
	13 929.99 HT

Délibération n°2024-06-18-1**RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION n°2024-04-11-5****Rapporteur : M. Frédéric ROUAN**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de retirer la délibération n°2024-04-11-5 adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024 et portant sur la délégation de

compétence pour la délivrance d'un permis de construire.

En effet, M. le Maire intéressé ayant participé au débat et au vote par erreur souhaite la retirer de sa propre initiative.

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n°2024-04-11-5.

Délibération n°2024-06-18-2**Délégation de compétence pour la délivrance d'un permis de construire ou de la déclaration préalable****Rapporteur : Mme Amanda LESPINASSE**

Le Maire intéressé déclare qu'il ne participe ni au débat, ni au vote.

En application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Considérant que M. le Maire souhaite déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision

de se prononcer sur la délivrance du permis de construire ou de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

Mme Amanda LESPINASSE propose au Conseil Municipal de désigner M. Renaud TAPON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉSIGNE, à la majorité de ses membres présents ou représentés, M. Renaud TAPON** sur la délivrance du permis de construire ou de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction, et tous documents y afférents.

VOTANTS :	21
SUFFRAGES EXPRIMES :	20
POUR :	20
CONTRE :	0
ABSTENTION :	1 (M. ROUAN Romain)

Délibération n°2024-06-18-3**INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE****Rapporteur : Frédéric ROUAN**

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du **1er février 2024**,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,

Le Maire propose au Conseil d'instaurer la prime de

pouvoir d'achat exceptionnelle et d'en déterminer les modalités de versement.

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée :

- aux fonctionnaires (titulaires ou stagiaires),
- aux agents contractuels de droit public,
- aux assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L. 422-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 2 : MONTANTS MAXIMUMS

Le montant de la prime exceptionnelle est défini en fonction de la rémunération brute dans la limite des plafonds suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat (Décret n°2023-1006)	Montant défini pour les agents de la collectivité dans la limite des plafonds réglementaires
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€	150€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700€	150€

Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600€	150€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500€	150€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400€	150€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350€	150€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300€	150€

Le montant de la prime perçue par l'agent sera réduit, le cas échéant, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle fera l'objet d'un **versement unique** avant le 30 juin 2024.

ARTICLE 4 : CUMULS POSSIBLES

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents de l'Etat et de l'hospitalière.

ARTICLE 5 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 18 juin 2024.

Au vu de la demande de certains membres du Conseil Municipal souhaitant un vote à bulletin secret, Monsieur le Maire met aux voix le vote à bulletin secret concernant l'octroi et le montant de la prime.

Vote des élus :

Le dépouillement du vote concernant la prime a donné le résultat suivant :

VOTANTS :	23
SUFFRAGES EXPRIMES :	21
POUR :	17
CONTRE :	4
ABSTENTIONS :	2

Compte tenu desdits résultats, le Conseil Municipal décide **à la majorité des membres présents ou représentés** :

- d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée aux agents concernés dans le respect des dispositions réglementaires et celles présentées ci-dessus ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

M. LAURENCEAU indique que le montant de la prime/agent s'élève à 12,50€/mois. Il déclare qu'il est Pour le versement d'une prime, mais Contre son montant qui est, selon lui, dérisoire. Il demande également pourquoi le montant de cette prime est le même pour tous les agents.

Monsieur le Maire lui répond que le décret d'application de cette possibilité de prime date de la fin de l'année 2023. Les élus de l'opposition n'ont jamais proposé ce sujet au débat et n'ont pas proposé au Conseil Municipal l'adoption de cette délibération. Il indique que toutes les collectivités n'ont pas proposé cette prime. Il rappelle que depuis 2020, l'équipe actuelle a pris en compte l'implication et le travail des agents en se penchant sur l'amélioration des conditions de travail.

VOTANTS : **17**

SUFFRAGES EXPRIMES : **17**

POUR : **9** (M. ROUAN Romain, Mme GAS Stéphanie, M. GLAUDEL Allan, Mme LOENS Bérangère, M. ROSSIGNOL Guillaume, Mme DAMIENS Valérie, Mme HENAUX Alicia, Mme SEGUIN Brigitte, M. LAURENCEAU Olivier)

Monsieur le Maire rappelle également que l'équipe actuelle a constaté, dès son arrivée, que les plafonds du RIFSEEP (régime indemnitaire) des agents communaux de Saint-Georges-des-Coteaux étaient extrêmement bas et qu'il est apparu nécessaire de tous les augmenter, ce qui a été fait dès 2021. Les

conditions du CET (Compte Epargne Temps) ont été modifiées pour que ce dernier puisse être utilisé concrètement. De plus, tous les ans depuis 2021, le RIFSEEP est augmenté de 5% minimum pour tous les agents.

Délibération n°2024-06-18-4

AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

(Délibération de principe – article L. 332-13 du CGFP)
Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'adopter cette délibération afin de pouvoir recruter pour des remplacements en cas de besoins ponctuels.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité de ses membres présents ou représentés** :

DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits

au budget.

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux du départ à la retraite de M. Christian BRAUD prévu le 30 juin. Il rappelle le recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion au service technique depuis le 1^{er} juin, et informe l'assemblée de la présence de deux stagiaires, élèves de seconde au service administratif et à la médiathèque.

M. Romain ROUAN indique qu'une stagiaire est présente ce soir dans le public mais qu'elle devra partir à 20h00 comme le précise sa convention de stage car elle est mineure. Il remercie donc les membres du Conseil Municipal de bien vouloir excuser la stagiaire qui devra partir.

M. Romain ROUAN précise que le stage de la première stagiaire est centré sur l'urbanisme, la voirie et le secrétariat. Cette élève va notamment participer à des réunions au sein de différents organismes, en présence des élus, à SOLURIS (numérique) et à l'Agglomération. Le stage de la seconde stagiaire est, lui, axé sur le droit, l'habitat, la voirie et la culture. Cette seconde élève va donc passer trois demi-journées à la médiathèque (accueil des clients et rangements des livres) et sera à la mairie le reste du temps.

Délibération n°2024-06-18-5

MISE A JOUR DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

REVALORISATION DE L'INDEMNISATION DES JOURS CET

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans la Fonction Publique Territoriale, les agents publics titulaires d'un compte épargne-temps (CET) disposent d'un droit d'option leur permettant de percevoir une compensation forfaitaire pour les jours épargnés excédant le seuil de 15 jours.

Paru au JORF du 29 novembre 2023, un arrêté du 24 novembre 2023 modifie, **à compter du 1^{er} janvier 2024**, les montants forfaitaires d'indemnisation des jours épargnés inscrits au sein de l'arrêté du 28 août

2009 pris pour la Fonction Publique d'Etat, comme suit :

- Catégorie A : 150 € par jour (au lieu de 135 €) ;
- Catégorie B : 100 € par jour (au lieu de 90 €) ;
- Catégorie C : 83 € par jour (au lieu de 75 €).

Considérant la nécessité de prendre en compte les nouvelles dispositions de l'arrêté ministériel précité, le Conseil Municipal **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

DÉCIDE

À compter du 1^{er} janvier 2024, les montant des jours indemnisés sont les suivants :

- Catégorie A : 150 € par jour
- Catégorie B : 100 € par jour

- Catégorie C : 83 € par jour

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision.

Délibération n°2024-06-18-6

CADEAUX DE DEPART À LA RETRAITE

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité ;

Monsieur le Maire expose :

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil

Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite.

L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 150,00 €.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**, le Conseil Municipal décide de valider le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite dans la limite de de 150,00 €.

Délibération n°2024-06-18-7

DÉCISION MODIFICATIVE n°1

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

M. le Maire explique que les crédits n'ont pas été prévus pour l'amortissement lors de l'élaboration du budget primitif 2024.

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	Montant
681-042	Travaux assainissement pluvial RD236	+ 772,00 €
681-042	Travaux d'aménagement de sécurité RD237	+ 3 011,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 3 783,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	Montant
2804182-040	Travaux assainissement pluvial RD236	+ 772,00 €
2804182-040	Travaux d'aménagement de sécurité RD237	+ 3 011,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 3 783,00 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**, décide d'accepter

l'ouverture des crédits comme exposé ci-dessus par M. le Maire.

Délibération n°2024-06-18-8

DÉCISION MODIFICATIVE n°2

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

Monsieur le Maire indique que les travaux du bâtiment pour l'accueil périscolaire et les salles

associatives sont prévus comptablement à l'article 2131 (Opération n°310).

Il explique qu'une entreprise a demandé le versement d'une avance forfaitaire, et propose une décision modificative comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	Montant
2131-041	Bâtiments publics	+ 5 754,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Montant
238-041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 5 754,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'adopter la

décision modificative n°2 comme exposé ci-dessus par M. le Maire.

Délibération n°2024-06-18-9

TARIFS POUR LA « RANDONNEE GOURMANDE »

Rapporteur : Mme Nathalie LEGRAND

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la randonnée gourmande semi-nocturne organisée dans le cadre de la Fête du Melon comme suit :

- Enfants jusqu'à 12 ans : 8€
- A partir de 12 ans : 15€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal VOTE les tarifs ci-dessus proposés.

Délibération n°2024-06-18-10

PRIME : Association BORDEAUX-SAINTES / CYCLISTE-ORGANISATIONS

Rapporteur : M. Frédéric ROUAN

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation financière de l'association

« Bordeaux-Saintes Cycliste-Organisations » dont le départ et l'arrivée sont prévus sur la commune de Saint-Georges-des-Coteaux le 04 août 2024 dans le cadre de la 16^{ème} édition du Prix Marcel Bergereau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE l'attribution d'une participation de 50 €.

Délibération n°2024-06-18-11

APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA S.E.M.I.S.

Rapporteur : Mme Amanda LESPINASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit émettre un avis sur l'exercice 2022 et donner quitus au mandataire (la S.E.M.I.S) pour les comptes de l'exercice de cette période et ce, conformément à l'article L 1524-5 du CGCT.

- Programme 85 pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux Place Guérineau (Convention du 8 mars 1991, avenant n°1 du 4 juin 2019 et avenant n°2 du 17 mai 2021) ;

- Programme 156 pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux rue du Parc (Convention du 8 juillet 1997, avenant n°1 du 6 octobre 1997, avenant n°2 du 13 août 1999, avenant n°3 du 4 juin 2019).

	Résultat 2022	Nature du résultat	Solde des encours des emprunts au 31/12/2022
Programme 85	11 558,38 €	Bénéfice	426 071,49 €
Programme 156	19 683,37 €	Bénéfice	354 519,57 €
TOTAL RÉSULTATS	31 241,75 €		780 591,06 €

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, un **AVIS**

FAVORABLE concernant l'exercice 2022 et décide de donner quitus du bilan présenté.

Délibération n°2024-06-18-12

AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) LA ROCHELLE AUNIS AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE CHARENTE-MARITIME

Rapporteur : M. Romain ROUAN

Le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la Fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la

consultation des Collectivités et Etablissements Publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son

avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité des membres présents ou représentés** d'émettre un **avis favorable**.

Délibération n°2024-06-18-13

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (Maîtrise de la demande en énergie)

Rapporteur : M. Romain ROUAN

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- ♦ A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :
« *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le*

Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents ou représentés** donne un **avis favorable** au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

M. Romain ROUAN précise que cette délibération a été évoquée et proposée en commission « Urbanisme – Habitat – Voirie – Réseaux divers » le 10 juin 2024. Tous les membres présents ont donné un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

Animations passées et à venir

- Fête du Parc et Descente de Caisses à Savon : M. Romain ROUAN remercie tous les bénévoles, le BSCO (Bordeaux Saintes Cyclisme Organisation), les bénévoles de l'Heure Civique, les associations saint-georgeaises et la presse pour leur présence le 1^{er} juin 2024 et félicite le groupe de travail « Fête du Parc / Caisses à Savon ». Cette journée a été riche en animations : banda, majorettes, structures gonflables, manèges, stand de jeux de société, présentation des travaux des élèves avec le CAUE, présence de voitures américaines et show de la police étatsunienne. La Descente de Caisses à Savon a rassemblé environ 4000 spectateurs selon Sud-Ouest et 5000 spectateurs selon la Haute-Saintonge. Le dîner-spectacle a été apprécié par 250 personnes et était animé par Léa

LARRACHE. Monsieur le Maire félicite M. Franck BOUCHET pour avoir représenté la commune dans sa Caisse à savon.

- Rassemblement des Saint-Georges de France : Le 2 juin une délégation de Saint-Georges-des-Coteaux (habitants et élus) avec l'association Saint-Georges Animations s'est rendu au rassemblement des Saint-Georges de France qui s'est déroulé cette année à Saint-Georges d'Oléron.
- Rencontre Habitants- Élus du 14 juin au Lotissement du Bois du Petit Romefort, la Vallée et le Chemin d'Écurat : Sujets évoqués : Sécurité, urbanisme, voirie, écoulement des eaux pluviales, problèmes de vitesse des véhicules.
- Fêtes des voisins : Organisées depuis 3 ans. Un Kit de goodies a été remis gratuitement aux concitoyens. Une dizaine de fêtes a déjà été organisée cette année. Ces dernières permettent d'améliorer le « vivre ensemble ».

Actualités

Élections législatives : M. LAURENCEAU demande si leurs disponibilités vont être demandées avant

l'envoi des plannings. M. le Maire lui répond que, comme pour chaque élection, les élus sont sollicités pour connaître leurs disponibilités.

Remerciements

- Monsieur Jean-Philippe ARDOUIN remercie M. le Maire et les élus du Bureau Municipal présents lors de la cérémonie de devoir de mémoire du 3 mai dernier.
- Des habitants remercient les élus pour leur présence à la Fête des Voisins.
- Les habitants remercient les élus d'être venus à leur Rencontre Habitants-Élus ainsi que pour les réponses apportées en amont de la réunion.

- De la part de certains habitants aux agents des services techniques et élus pour l'entretien des espaces verts.
- De la part d'associations à la municipalité pour l'attribution des subventions.
- M. le Maire remercie Monsieur PROUST pour le Devoir de Mémoire du 3 mai.
- M. le Maire remercie tous les bénévoles et les agents qui étaient présents pour le dépouillement lors des élections.
- M. le Maire remercie l'ensemble des bénévoles présents lors de la Fête du Parc.

DÉSINFORMATION – RESTAURATION SCOLAIRE

Avant de clôturer le Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique aux élus qu'un document anonyme, affiché à la salle des associations sans autorisation et distribué sur les parebrises du parking de l'école diffuse de la désinformation au sujet du projet de cuisine centrale de Saintes Grandes Rives, l'Agglo.

M. le Maire précise que le foncier n'est pas encore trouvé et qu'il n'a jamais été évoqué que les repas seraient livrés sur la commune à la prochaine rentrée scolaire. M. le Maire indique que ce document propage de fausses informations sur la « malbouffe » et donc de la confusion auprès de tous.

M. LAURENCEAU prend la parole : « Goûtez les steaks et vous verrez leur goût », ce à quoi M. GLAUDEL précise qu'il serait bon de laisser M. le Maire finir sa prise de parole avant d'être interrompu.

M. le Maire poursuit donc en indiquant qu'actuellement il y a déjà des pôles de restauration sur l'agglomération qui jouent le rôle de cuisines centrales. Les repas livrés par ces cuisines centrales ne sont pas de la « malbouffe », mais des repas préparés maison, avec les mêmes produits que ceux reçus par la restauration de Saint-Georges-des-Coteaux actuellement, cuisinés sur place le matin et acheminés par véhicule, avec tous les agréments nécessaires. Il n'est donc pas question de « malbouffe ».

Ce fonctionnement avec des cuisines centrales permet de limiter les points de livraison des denrées. Ainsi, ceci favorise et facilite la livraison des producteurs locaux car cela simplifie pour eux la problématique de la logistique.

En ce qui concerne le personnel, Saintes Grandes Rives, l'Agglo, ne souhaite pas faire d'économie. Par ailleurs, lorsque des cuisines sont passées en office, le personnel a été gardé : ceux qui souhaitent continuer à cuisiner sont déplacés sur les cuisines qui produisent les repas du fait de l'accroissement d'activité, et les autres restent sur place. Il faut toujours du personnel pour distribuer les repas sur place et nettoyer.

M. le Maire rappelle qu'avec son adjointe en charge des Affaires scolaires, Amanda LESPINASSE et avec toute son équipe, depuis mai 2020, l'École et les enfants sont l'une de leur priorité (remplacement de tous les jeux des cours d'école, plan pluriannuel de réhabilitation des écoles, nouveau périscolaire qui va ouvrir en septembre, travail sur l'aménagement du Parc de Loisirs Georges DUCEPT, ouverture de la mairie aux enfants, ...).

L'écoute auprès des parents d'élèves élus est totale et n'a jamais été aussi attentive depuis 20 ans, d'où la surprise de ce document. M. le Maire termine en indiquant qu'une demande de rencontre aurait été plus constructive et moins polémique qu'un document anonyme, ce que confirme son équipe.

Le Centre Communal d'Action Sociale

REPAS DES AINÉS



SAMEDI 22 MARS 2025
À 12H00
SALLE MULTIPÔLES

Le CCAS organise le traditionnel repas des aînés, il est **OBLIGATOIRE** de s'inscrire pour pouvoir y participer.

Ce repas, proposé **aux aînés** de **Saint-Georges-des-Coteaux**, est offert aux habitants âgés de 70 ans et plus.

L'objectif de ce moment festif est de pouvoir se rencontrer, de rompre avec l'isolement et d'offrir un moment convivial autour d'un repas et des animations musicales et dansantes !

Respectueusement,

Le Président du CCAS et son conseil d'administration



Noms et Prénoms :

N° de téléphone :

Date de naissance des participants :

Adresse :

☐ 70 ans et plus Saint-Georgeais (e) nombre de personne : x 0€ = 0€

☐ moins de 70 ans Saint-Georgeais (e) nombre de personne x 30€* = €

A déposer à la Mairie avant le 13 mars 2025

*repas payants : joindre le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes et la municipalité de St-Georges-des-Coteaux
vous offrent

Le GRINCH

En première partie, projection du court-métrage du CMJ
"L'écologie pour tous !"

Il n'est jamais trop tôt pour détester Noël !

Samedi 21 décembre

 **SALLE MULTIPÔLE À 16H00**

Projection du film à 16h30

Vente de gâteaux et de boissons par Tous Pour l'Ecole



Les vœux du maire



Départ en retraite / Nouvel agent



Après 23 ans passés au sein de la commune, Claude va profiter d'une retraite bien méritée. Il est remplacé par Jérôme, à qui nous souhaitons la bienvenue, et à qui nous avons demandé de se présenter.



« Je suis Jérôme, j'ai 47 ans, et je suis en reconversion professionnelle. J'étais conducteur offset, c'est-à-dire imprimeur, et j'ai eu envie de voir le soleil et le jour. Donc, je me suis dirigé vers les espaces verts : j'ai fait une reconversion à la formation pour adultes du lycée Desclaude. Pendant ces 9 mois de formation, j'ai effectué 9 semaines de stage dans la commune, et comme il fallait remplacer Claude, j'ai été recruté. »

URBANISME & HABITAT / PLU : modification n°1

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Georges-des-Coteaux est entré en vigueur fin 2019. L'évolution du PLU de Saint-Georges-des-Coteaux, par une procédure de modification, a été prescrite par arrêté du Président de Saintes Grandes Rives, L'Agglo.

Pourquoi une modification ?**Levée de la servitude d'inconstructibilité temporaire dite « PAPAG » en zone 1AU :**

La zone d'urbanisation future située à « Le Maine Nord » est un enjeu. La collectivité avait souhaité instaurer une servitude d'inconstructibilité temporaire dite « périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global » (PAPAG), afin de permettre de poursuivre le murissement d'un projet et d'approfondir ainsi ses attentes quant à la composition urbaine souhaitée.

Aujourd'hui, il est considéré que les conditions d'ouverture à l'urbanisation peuvent être réunies, dès lors que les dispositions réglementaires (orientations d'aménagement et de programmation et règlement écrit) traduisent pleinement les intentions de la collectivité. C'est ainsi que le « PAPAG » peut être levé et retiré du PLU tout en procédant à un réexamen des dispositions applicables dans un souci de plus grande pertinence.

Ajustement rédactionnel dans le règlement écrit du secteur NI :

Dans le Parc de Loisirs Georges DUCEPT, le projet de « La Maison du Parc » a révélé la nécessité de procéder à un ajustement de rédaction du règlement de manière à ce que le droit à construire soit exprimé en « surface de plancher » plutôt qu'en « emprise au sol ».

Le projet a été rendu possible par la délivrance d'un permis précaire, permettant l'implantation de cet équipement qui répond aux besoins des associations et présente un intérêt collectif et exemplaire (voué à permettre de disposer d'une structure permettant l'organisation de rencontres, d'événements festifs et construits avec des matériaux de réemploi).

La présente procédure permettra de délivrer une autorisation de construire définitive pour faire perdurer cet équipement.

Dès que le seuil de 3 500 habitants sera atteint, l'obligation SRU de 20 % de logements sociaux sera imposé à Saint-Georges-des-Coteaux (soit environ 290 locatifs sociaux). **Au vu du retard pris depuis des années** (actuellement 35 logements sociaux), il apparaît donc crucial de faire progresser cette part de logements aidés.

Cet impératif de plus grande maîtrise du développement résidentiel sur la commune est aussi le résultat d'une planification chaotique depuis les années 2000, marquée par l'annulation contentieuse du PLU qui avait été approuvée en 2014 et qui avait conduit à la remise en application d'un ancien Plan d'Occupation des Sols (sans orientation en matière de typologies de logements et de mixité sociale). C'est en ce sens que la programmation urbaine de la zone 1AU concernée par le présent dossier constitue un enjeu majeur. Ainsi, **une étude pré-opérationnelle et de faisabilité d'un quartier d'habitat a été réalisée par Charente-Maritime Développement, la Société Public Locale du Département, notamment sur le plan opérationnel et financier.**

La suite ?

Le projet de modification du PLU sera soumis à enquête publique. À l'issue de cette dernière, le dossier de modification n°1 du PLU de Saint-Georges-des-Coteaux, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.



Où en sommes-nous ?

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux écologiques, sociaux et démocratiques. **Le 5 mars 2020, M. le Maire avait signé ce Pacte.**

MESURES REALISÉES (actions, sensibilisations, co-constructions) :

- Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales)
- Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public
- Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices
- Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne
- Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires oxo (éclairage)
- Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun
- Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public
- Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville
- Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous
- Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune ...
- Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes , ...
- Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux ...



EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE RESPONSABLE, NOUS ŒUVRONS AUSSI POUR L'ENVIRONNEMENT :

- Mettre en place une gouvernance pour la sobriété numérique (désignation d'un agent et d'un élu référents, mise en place d'actions, ...)
- Prendre des mesures permettant de favoriser la sobriété numérique dans les achats d'équipements et de logiciels
- Créer des consignes et pratiques de nature à réduire la consommation d'énergie du parc numérique à la mairie
- Installer une politique de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Utiliser la visioconférence
- Utiliser des solutions logicielles et applications écoconçues
- Installer une boîte permettant la collecte de téléphones portables obsolètes pour les recycler
- Participer au Digital Clean Up Day
- Utiliser moins de papier en passant par les nouvelles technologies (mail, application, logiciel)
- ...

EN NOVEMBRE 2024, NOUS CONTINUONS LA RÉFLEXION...

- Dans la commission « Urbanisme - Habitat - Voirie - Réseaux divers », au début du mois, un point à l'ordre du jour portait sur l'éco-pâturage, une alternative de gestion écologique !
- Dans le groupe de travail « Information - Informatique - Médias - Réseaux sociaux », à la fin du mois, il a été question de sobriété numérique !

Théâtre

CASSÉ

Christine vient d'être licenciée économique ; son mari Frédéric, informaticien, subit une pression qui risque de le pousser vers la porte de son entreprise, ou, pire au suicide.

Il faut trouver une solution et elle va s'y employer, quitte à utiliser des moyens à la limite de la légalité, mais à l'efficacité indéniable.

Autour du couple gravitent des personnages singuliers
une amie passablement nymphomane
un voisin envahissant amateur d'histoires drôles
un médecin fou amoureux d'elle
une syndicaliste au discours formaté
et un couple de parents plutôt atypiques.

Rémi De Vos nous donne à voir une tranche de vie qui échappe à la morosité d'une situation anxigène pour nous conduire avec malice et humour vers un dénouement réjouissant.

ESPACE MULTIPÔLES

Samedi 25 janvier 2025

20h30

7 €

Entracte : buvette d'AAP

Facebook : Compagnie de la pierre blanche

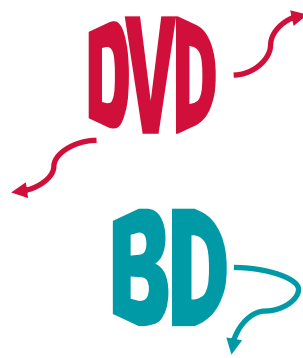


La Compagnie de la Pierre Blanche
présente



de Rémi De Vos

Les derniers achats de la médiathèque :



A la médiathèque, l'adhésion, c'est 8€ par an et par foyer.

Pour emprunter ce que l'on veut : livres, DVD, CD.

Et profiter, chez vous, de ressources numériques !



TROC PLANTES 2025

Le Troc Plantes, c'est **Samedi 5 avril 2025** : pour échanger vos graines, plantes et boutures...

Et en attendant, préparez vos petites pousses chez vous et rendez-vous à la médiathèque :



Du 18 février au 15 mars - EXPOSITION « Découvrir les oiseaux »

Quels sont les différents écosystèmes ? Quelles menaces pèsent sur les espèces animales et végétales ? Et comment les protéger ?

[Une exposition prêtée par le Département de Charente-Maritime]

Samedi 8 mars à 10h30 - ATELIER - « On sème » à la médiathèque

Atelier de semis en famille. Vous pourrez repartir avec vos plantations.
[Matériel fourni mais vous pouvez apporter graines et pots de yaourts]
En famille - Entrée libre - Durée : 1h.

Atelier d'Art Marthe Castagneyrol



Après ce premier trimestre, Les jeunes talents que nous accueillons dès 6 ans, et jusqu'à la fin du cycle du lycée, ont déjà eu le plaisir de vous présenter leurs œuvres au Salon de Pons, et au Salon artistique et littéraire de Thénac, un après-midi « dessiner Halloween » à la Papeterie Peiro Caillaud... d'autres choses encore, et tellement de réalisations en cours et de projets.



Ils utilisent le dessin, la peinture, fusain, pastel, aquarelle, stylo feutre... mais aussi parfois du modelage.

Durant l'année scolaire ils participent, s'ils le souhaitent, à des expositions à la médiathèque de la commune, par exemple.



Ils vont également participer et finaliser, la création de jeux qui seront offerts à des résidences pour personnes âgées, œuvres qui permettront de collaborer à la distraction, mais aussi au maintien des facultés cognitives de nos aînés. Ce lien artistique et intergénérationnel est aussi source de découverte culturelle.

Les ateliers ont lieu mercredi après-midi de 14h à 16h pour les jeunes, de 16h à 18h pour les ados, vendredi de 17h à 19h et samedi de 10h à midi pour tous, à partir de la grande section de maternelle. A Saintes, ou à Saint-Georges-des-Coteaux, dans la nouvelle salle d'activité, en face de l'école.

Renseignements **06 86 93 61 94**
ou **as-aaamc@orange.fr**

- 1 : Halloween à la papeterie
- 2 : Elsa inspirée par Matisse pour un jeu à destination des maisons de retraite
- 3 : Inéa, initiation au pointillisme



Saint-Georges Loisirs



La rentrée de notre club, le 2 septembre dernier, s'est faite dans la bonne humeur.

Nos adhérents étaient heureux de se retrouver et les nouveaux étaient satisfaits du fonctionnement du club.

Si vous aimez **la couture, le tricot, la broderie, les perles diamant, la peinture acrylique, pastel, à l'huile, tableaux, décoration**, venez nous retrouver le lundi de 14 h à 18 h à la salle de halte loisirs.

Si vous aimez jouer au **scrabble en duplicate**, c'est le jeudi de 14 h à 16 h 30, salle de halte loisirs.

Et si vous voulez jouer aux **cartes** (coinche, rami ou autres jeux de société), nous vous accueillons le vendredi de 14 h à 18 h à la salle de halte loisirs.

Une sortie au cabaret "Grain de Folie" est prévue le 20 octobre à Artigues-près-Bordeaux.

Vendredi 29 novembre de 14 h. à 18 h., salle de halte loisirs, concours de coinche et rami en faveur du Téléthon, les sommes récoltées seront reversées au profit du Téléthon.

Notre repas dansant de fin d'année du 14 décembre sera servi et élaboré par l'Amaryllis et animé par l'orchestre Génération Musette, salle Multipôles à Saint-Georges-des-Coteaux.

Notre Assemblée Générale se déroulera le vendredi 17 janvier 2025, à 10 h 30, à la salle de halte loisirs.

La présidente M.Christine MARIAUD et toute son équipe vous souhaitent une bonne fin d'année, un joyeux Noël et jour de l'An 2025 ainsi qu'une nouvelle année pleine de joie, de bonheur et de bonne santé surtout.





Avenir Saint-Georçois

Sous la houlette de deux dirigeants dynamiques, Dominique et Patrick, qui ont l'art et la manière de trouver des circuits pittoresques et bucoliques dans notre belle campagne, le club s'apparente à une mini cure de Jouvence hebdomadaire pour les 88 adhérents.

Fouler la rosée du matin, rouler sur routes et chemins sans vitesse ni compétition, dont l'objectif est la pratique d'une douce activité physique de plein air, est un vrai plaisir partagé. Avec une variété de circuits alentours, les changements de saisons, les caprices de la météo, il n'y a pas de routine et la bonne humeur est toujours là. Très prisées, les sorties à thème ! Cette année 5 mardis ont été agrémentés d'un repas soit au restaurant, soit en pique-nique buffet ou tiré du panier :



Courcoury, (rando à Rétaud, restaurant Amaryllis).
Lac de Trizay, (pique-nique paëlla « géante » !).
Ferme Enchantée de Guitinières, (pique-nique buffet et visite du parc des autruches).
Les Lapidiales à Port d'Envaux et visite du site.
L'île Madame, dont le pique-nique buffet prévu à Port des Barques a été déplacé à St-Georges-des-Coteaux pour cause de mauvais temps, mais dans une bonne ambiance comme toujours dans ces cas-là !

Rendez-vous de la marche : chaque mardi, parking de la salle multipôle à 8h30 pour un covoiturage en direction du lieu de départ des 2h de rando, entre 9h et 11h. **Contact marche : Dominique, 06 28 39 13 08**

La sortie vélo du jeudi matin est encadrée par Patrick. Une quinzaine d'adhérents « vélo » au club, mais seulement 4 à 6 participants viennent



« pédaler » régulièrement, pour un circuit d'une trentaine de km (2h de vélo entre 9 et 11h).



L'initiative d'une belle sortie vélo en septembre, dénommée « Boucle des trois ponts » sur une journée complète, a permis aux cyclistes volontaires, de vivre, outre l'expérience riche en découvertes autour du fleuve de la Charente, une complicité conviviale et enthousiaste au sein de l'équipe. **Contact vélo : Patrick, pat.aumon@gmail.com**
Depuis plusieurs années, en partenariat avec la municipalité, le club participe à l'organisation des marches de la Fête des Melons, d'Octobre Rose, et du Téléthon. Grâce au Forum des Associations, nous avons pu, cette année encore, nous faire connaître et accueillir de nouveaux adhérents. L'Assemblée Générale de l'ASG aura lieu le 1er février 2025 dans la salle « Halte loisirs » à St Georges des Coteaux, nous vous invitons à venir nombreux pour découvrir la vie animée du club.

Toute l'équipe vous souhaite beaucoup de bonheur en famille (et/ou entre amis), pour les fêtes de fin d'année.

ASG

Adhère à Générations Mouvement où chaque adhérent est lié aux avantages de cette Fédération.

Bénéficie d'un heureux partenariat administratif, financier et logistique avec la municipalité de St-Georges des Coteaux.



Pour le confort et le bien de tous !

Président : Dominique PALVADEAU Courriel : d.palvadeau58@gmail.com

Visitez notre site : <https://www.espritequipe.org>



Association Roule la poule

De nouvelles pensionnaires au sein du poulailler collectif

Bonjour à tous !

Comme nous l'avions évoqué dans l'article précédent, les 2 cocottes de race Sussex herminée noire ont accueilli récemment dans leur parc un très beau coq ainsi qu'une très belle poule issus du concours avicole de Limoges !

Nous avons investi dans une couveuse électrique qui nous a permis de faire plusieurs couvaisons au printemps. Certains membres de l'association ont eu la chance de voir éclore des poussins à domicile (tous de race) au bout de 21 jours !

Et prochainement, 3 autres jeunes poulettes Sussex que nous sommes fiers d'avoir vu naître viendront s'ajouter au groupe.

Concernant les animations de notre commune, nous avons eu le plaisir d'y participer à plusieurs reprises comme chaque année.

A la *fête du melon*, certains membres bénévoles ont donné de leur temps pour aider à la distribution des repas.

Au *forum des associations*, qui s'est tenu le 06 septembre, nous avons pu vous présenter dans des cages d'exposition, nos poules (vivantes!) de race Marans Coucou Argenté et Sussex herminée noire toutes nées à St Georges des Coteaux ainsi qu'une douzaine de poussins âgés de 2 semaines qui ont fait l'admiration des petits et des grands...

Lors de la *journée du patrimoine*, le 21 septembre, même si la pluie s'est invitée le matin, cela n'a pas entaché notre bonne humeur et nous avons pu faire découvrir le poulailler, dont une partie date du 19ème siècle ! Nous avons pu expliquer notre projet collectif qui se veut éco-responsable, qui promeut le maintien de races anciennes mais surtout qui rassemble autour de moments conviviaux et de partages intergénérationnels !

Ce fut aussi un temps pour pouvoir trouver de nouveaux propriétaires à certaines de nos cocottes ...

Nous en profitons également pour remercier M.Tapon, adjoint aux travaux de notre commune qui a mandaté un professionnel afin de procéder à la réparation du toit du hangar.

Pour terminer, vous êtes conviés chaleureusement à la prochaine Assemblée Générale qui se déroulera le 08 février 2025 de 9H30 à 12H30 à la halte de loisirs et qui sera suivi d'un repas partagé. C'est l'occasion de découvrir l'association, ses membres et de peut-être y adhérer...

Nous vous attendons nombreux !

A bientôt ...



Le petit Saint-Georgais



Depuis début septembre, un nouveau bureau a été constitué : Présidente : Françoise BELIS ; Vice-Président : Bernard BENATHAN ; Secrétaire : Karine BREUIL ; Trésorier : Christian GILLARDEAU ; Trésorière adjointe : Yvette PLANTADY ; Membre : Jean-Claude BELIS.

C'est dans une ambiance conviviale que Le Petit Saint Georgeais vous accueille tous les mercredis après-midi à partir de 13h45 à la salle située 11 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux pour vous entraîner et

vous perfectionner au TAROT, ouvert à tous.

Prochaines manifestations prévues lors de ces mercredis après-midis : le 27 novembre : Beaujolais Nouveau – le 18 décembre : chocolats – le 8 janvier 2025 : Galette des Rois ; le 5 février 2025 : Crêpes. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : Présidente, Mme F. BELIS au 06 09 30 00 46. Nous vous attendons nombreux.

Notre club est affilié auprès de la Fédération Française de Tarot et régit par le Comité de tarot des Charentes.

Ellevi' Danse

Vous désirez apprendre à danser. Venez découvrir le west coast swing, le rock, le tango, la valse, le quick step, le chacha, le paso doble, la rumba, la salsa, la bachata, les danses en ligne

Combien de fois avez-vous été invité à danser et avez décliné l'invitation alors que vous rêviez de vous déhancher sur la piste. La danse est un langage universel basé sur l'échange, le respect de l'autre et la communication par le mouvement. Elle permet d'échapper à tous les dangers de notre vie sédentaire, de lâcher prise. C'est un bon remède contre l'anxiété et la morosité.

L'enseignement dispensé par notre professeure Christine Beaufreton a lieu tous les mardis soir au Bowling de Saintes et les jeudis soir à la salle multipôle de Saint Georges des Coteaux. Des stages, entraînements, soirées, initiations sont également proposés tout au long de l'année. Tout le monde peut apprendre à danser et à tout âge.

Nous serons ravis de vous accueillir et partager des moments conviviaux autour de la danse.

Pour nous contacter : 06 64 84 88 04 ou par mail à c.beaufreton@orange.fr

Vous trouverez plus d'informations sur les cours, stages et autres événements via :

- Le Facebook : Christine ellevi' Danse

- Le site : <https://www.christine-ellevidanse.fr>

CHRISTINE

ELLEVI' DANSE



Généalogie Entraide et Astuces



L'Association, toujours très prolifique, poursuit ses activités. Encore de beaux projets en cours et à venir !

Le 11 novembre, nous présentons une exposition sur les 4 Hommes inscrits sur le Monument aux Morts au titre de 1939 / 1945. Ce travail de mémoire sera également visible lors de notre 2ème Week-end Généalogique ! **En 2025**, nous rendrons hommage aux 47 Poilus Saint-Georgais en réalisant des recherches en partenariat avec l'école. En effet, nous intervenons auprès des classes de CM1 / CM2 pour retracer le parcours des Poilus et l'histoire du Monument aux Morts.

Notre agenda : 10 et 11 mai 2025 : Week-End généalogique (2^{ème} année)

11 novembre 2025 : Hommage aux 47 Poilus Saint-Georgais de 14-18. Contactez-nous s'il s'agit de membres de votre famille !

Et toujours nos réunions mensuelles : 17.12.2024 – 14.01.2025 / 18.02.2025 (AG) 18h30 à 20h

Pour rappel : Réunion un mardi par mois de 18h30 à 20h / ateliers-pratiques le mercredi 9h30 à midi et mardi soir de 18h à 20h.

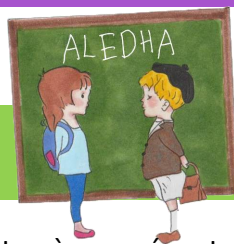
Le **Bureau de GEA 17** vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année !

Contacts : genealogiesgdc@gmail.com - **Tél.** : 06 8255 2828 // 06 6288 7405



GENEALOGIE ENTRAIDE ET ASTUCES





Association Les Écoliers

D'Hier à Aujourd'hui

Nous remercions toutes les personnes présentes à nos récentes manifestations ! **Vous étiez plus de 75 à notre dernière Exposition Photographique** au sein de l'école élémentaire le samedi 12 octobre 2024. Nous saluons aussi tous les adhérents venus à **notre traditionnelle soirée du Beaujolais Nouveau** le samedi 23 novembre dernier et nous remercions les Saint-Georgeais ayant participé avec nous à **la Dictée** que nous avons organisée à l'Espace Multipôles dans le cadre du Téléthon le samedi 30 novembre. Nous vous retrouverons, dorénavant, pour **la prochaine Assemblée Générale le samedi 18 janvier à 16h00 à la Halte de Loisirs qui sera suivie d'une Galette des Rois !**

« Joyeux Noël et Bonnes Fêtes de fin d'année à tous les Saint-Georgeais ! ». Le Bureau

Un grand MERCI aux... :

75 saint-georgeais présents
à l'expo photo du 12 octobre

97 adhérents à l'association

250 habitants venus au
Rassemblement des anciens
élèves et enseignants
organisé en 2024



Nous restons à votre écoute :

@ aledha.sgdc@gmail.com

06.04.65.64.76

f Association Les Écoliers D'Hier
à Aujourd'hui - SGDC 17810

aledha_sgdc

in ALÉDHA

La Boule Saint-Georgeaise



Le 14 septembre pour le repas automnal, 55 personnes ont pu apprécier le repas préparé par le restaurant l'Amaryllis dans une très bonne ambiance, clôturé par des parties de pétanque.

Le 21 octobre a eu lieu notre dernier concours avec un très beau temps et des joueurs ravis du cadre (ces terrains de pétanque dans un écrin de verdure).

Le 24 octobre lors de l'A.G., après un vote positif, il a été décidé que le club adhérerait au comité départemental. Cela permettra à certains joueurs de découvrir de nouvelles sensations sportives, d'intégrer un groupe avec l'esprit d'équipe. La commune de Saint-Georges-des-Coteaux sera représentée lors des compétitions de pétanque.

Le 03 novembre, le repas dansant élaboré et servi par le restaurant l'Amaryllis et animé par l'orchestre

Génération Musette a réuni 168 convives qui ont passé un agréable après-midi.

La prochaine Assemblée Générale de notre club se tiendra le 28 novembre dans la halte de loisirs à 18h00.

Le Président et les membres du bureau souhaitent à tous les adhérents (tes), St-Georgeaises et St-Georgeais, à leur famille de très bonnes fêtes de fin d'année

Contact James ROBERT 07 87 78 11 39
james.robert2@orange.fr

Le Président James ROBERT et tout le bureau

Société de chasse « La Hase » Saint-Georgeaise



Amis chasseurs, Amoureux de la Nature.

Les rues illuminées, les guirlandes qui scintillent, et les sapins joliment décorés nous rappellent que la magie de Noël est de retour. Période d'attente chargée de souvenirs d'enfance, où nous regardons avec tendresse les yeux de nos petits qui pétillent.

Notre campagne de chasse est déjà bien entamée.

Lorsque vous lirez ces lignes, la chasse de la perdrix sera déjà fermée, et celle du lièvre sera proche.

Pensez à bien respecter les dates de fermeture mentionnées au règlement intérieur, vous pourriez à tout moment être contrôlés par nos deux gardes particuliers.

RAPPELS :

Permanence de remise des cartes lièvres à la Halte Loisirs de St-Georges-des-Coteaux

Le Vendredi 20 décembre 2024, de 17h00 à 19h00

**Pensez à bien reporter sur votre carnet de prélèvement territorial le nombre de lièvres tués
Sur notre territoire.**

Permanence remise des carnets de prélèvements territoriaux,

Le lundi 3 mars 2025 de 17h00 à 19h00

Nous vous souhaitons une excellente fin d'année et de douces et agréables fêtes de Noël dans la paix et la joie, entourés de ceux qui vous sont chers.

Joyeux Noël

Et Bonne Année 2025 à tous.

Le Président : Luigi BELLO.

Tous Pour l'École

L'association TPE (Tous Pour l'Enfance) continue de dynamiser la vie locale et de soutenir des projets en faveur des enfants. Les trois derniers mois ont été marqués par des événements majeurs, qui ont non seulement permis de récolter des fonds, mais aussi renforcé la solidarité et l'esprit communautaire autour des actions de l'association.

En septembre, l'association a organisé sa traditionnelle **Bourse à l'Enfance** de la rentrée, un événement devenu incontournable. Cette journée a permis de collecter des fonds pour financer les actions sociales de l'association. Les bénévoles se sont mobilisés pour accueillir les parents et les enfants, tout en assurant la gestion des stands.

Les fonds récoltés seront utilisés pour soutenir des projets scolaires. Cette année, la Bourse a attiré un grand nombre de visiteurs, prouvant l'enthousiasme et le soutien de la communauté locale.

L'Assemblée Générale (AG) de l'association s'est tenue fin septembre. Cette rencontre annuelle a permis de faire le point sur les projets réalisés au cours de l'année écoulée et de présenter les objectifs pour les mois à venir. L'assemblée générale a permis le renouvellement du bureau : 4 nouveaux membres et 5 membres qui renouvellent pour cette année.

Les membres ont également eu l'opportunité de poser des questions sur la gestion des fonds et de discuter des actions prioritaires pour l'année suivante.

Le **Bal d'Halloween d'octobre**, organisé par l'association, a connu un grand succès. L'événement

a permis de créer une atmosphère conviviale et festive, tout en levant des fonds pour les actions de l'association. Les enfants ont pu se déguiser, danser et se maquiller.

L'association se prépare maintenant pour son **Marché de Noël**, qui se déroulera le 24 novembre. Cet événement, toujours très attendu par les habitants de la région, est un moment clé de la fin d'année pour TPE. Le marché proposera des produits artisanaux, des décorations de Noël faites main, ainsi que des spécialités locales.

Les bénévoles de l'association s'activent déjà pour préparer les stands, assurer la logistique, et la présence du Père Noël.

Au-delà des événements ponctuels, ces trois derniers mois ont permis à l'association TPE de renforcer ses liens avec la communauté locale. Les actions menées, de la Bourse à l'Enfance au Bal d'Halloween en passant par l'Assemblée Générale, témoignent de la dynamique de solidarité qui anime les membres de l'association. Avec la préparation du Marché de Noël, TPE continue d'œuvrer pour le bien-être des enfants et de leurs familles, en associant événementiel et solidarité.

L'engagement des bénévoles et des donateurs reste essentiel pour faire avancer les projets de l'association. En 2025, TPE espère continuer à mobiliser un nombre croissant de personnes pour offrir un soutien concret aux enfants et leur offrir des perspectives d'avenir plus radieuses.

Les Toiles de St Georges

Dessin fusain/sanguine, aquarelle, pastels, acrylique, huile.

Apprendre ou élargir ses connaissances dans le partage de la pratique des arts.

Nos Cours adaptés à chaque personne souhaitant découvrir, voire pratiquer une activité artistique. Il en est de même pour tout artiste confirmé et désireux d'obtenir des connaissances supplémentaires dans le domaine du graphisme et des différentes techniques (fusain, sanguine, aquarelle, pastels, huile, acrylique).

Cours destinés aux adolescents et adultes débutants ou artistes confirmés.

Cours dispensés : **mardi 14h/16h30**
jeudi 14h/16h30

Nous continuons à prendre des inscriptions pour

adultes et adolescents.

L'association clôturera ses cours, pour l'année artistique 2024, le **jeudi 19 décembre**.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes, que Dame Santé, Reine des richesses, soit à vos côtés et accompagne vos familles, amis et autres.

Nos pensées accompagnent la famille d'Ariane qui vient de nous quitter subitement.

Rendez-vous pour reprise des cours

MARDI 07 JANVIER 2025.

Artistiquement vôtre.

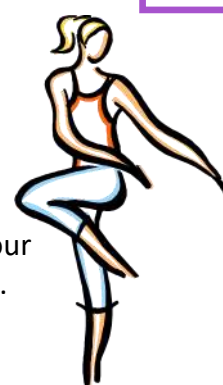
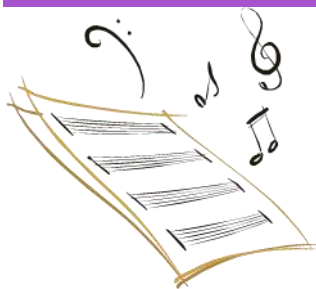
Danielle KIMPE

Présidente « Les toiles de St Georges »

Renseignements 06 63 44 92 55 – kimpegalerie@gmail.com

Inscriptions sur place ou par courriel





Depuis le 8 septembre, notre association a repris ses cours.

Il reste de la place dans tous les cours de danse, le cours d'anglais pour adultes, le mardi 18h30/19h45, et la chorale le lundi de 20h à 21h30.

Alors si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas !

Nous vous accueillerons avec plaisir (Cotisations proratisées).

Pour rappel, **les jours et horaires des cours de danse** qui peuvent vous accueillir :



Lundi	Kpop 18h/19h30	Danse salon 20h/21h30
Mardi	Jazz 9/11 ans 17h30/18h30	Kpop 18h30/19h45
	Jazz Adultes 19h45/21h	
Mercredi	Eveil/Initiation danse 14h/14h45	Jazz 11/14 ans 15h/16h15
	Kpop débutant 16h15/17h45	Yoga 18h30/19h30
Vendredi	Claquettes 19h/20h	Dimanche Piloxing 10h30/11h30



Malheureusement, nous n'avons pas pu mettre en place les cours d'éveil musical pour les 4/6 ans, ceux d'anglais pour les enfants et ados et le hip-hop faute de participants. Toutefois, les inscriptions demeurent ouvertes.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de notre association se tiendra **le 23 janvier à 18h30**, précédée d'une assemblée générale extraordinaire destinée à modifier nos statuts et notre règlement intérieur.

À cette occasion, je souhaite annoncer ma démission de mon poste de présidente, fonction que j'occupe depuis 2008. **Nous recherchons donc une nouvelle présidente ou un nouveau président.** Je resterai disponible pour apporter mon soutien lors de cette transition, si besoin. Par ailleurs, si certaines personnes souhaitent rejoindre le Conseil d'Administration, je les invite à se faire connaître. Nous avons besoin de renouveau et d'idées nouvelles !

PROCHAINES MANIFESTATIONS (d'autres à venir)

🎵 **THÉ DANSANT**

Samedi 1^{er} février 2025 de 15h à 19h – Salle Multipôles de St-Georges-des-Coteaux

Tarif : 12 € - 1 pâtisserie et une boisson offert

🎵 **Soirée KARAOKE**

Samedi 1^{er} février 2025 à partir de 20h30 - Salle Multipôles de St-Georges-des-Coteaux

Tarif : 12 €

🎵 **information en avant-première : NOTRE PREMIER LOTO FIN JUIN**

Le Conseil d'Administration, les Professeurs et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos

MEILLEURS VŒUX 2025 !



La Présidente, Sandrine Delaveau _ 06 38 38 81 24 _ contact@aap17810.fr





L'Élan saintais

L'équipe de l'Élan Saintais vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2025 !

L'Élan Saintais c'est 49 propositions de cours soit 52h15 d'activités sportives hebdomadaires, de remise en forme et de bien être à Saintes, Ecurat, Varzay et bien sûr Saint-Georges-des-Coteaux.

L'Élan Saintais vous propose donc les lundis :

- Gym douce de 9h à 10h avec Anne-Sophie
 - Gym de 10h05 à 11h05 avec Marietta
- ou
- Gym de 11h10 à 12h10 avec Marietta¹

Les jeudis

- Stretching de 18h15 à 19h15 avec Marie

Nous vous rappelons que le montant de l'adhésion est réduit dès le 1^{er} janvier 2025 à 90 euros.

L'équipe de l'Élan Saintais vous renouvelle ses vœux et vous souhaite une excellente rentrée sportive 2025. Renseignements et inscriptions via notre site elansaintais.asso.fr (dans le menu planning.)

L'équipe des bénévoles du CA de l'élan Saintais.

¹Pour permettre à chacun de participer au cours dans de bonnes conditions, il vous est demandé de choisir entre les deux cours de Marietta, vous choisirez donc soit le cours de 10h05, soit celui de 11h10.

Le Temps du Qi



L'association " le temps du qi" à but non lucratif a pour objet l'épanouissement physique et mental des pratiquants de Qi Gong. Avec l'acupuncture et la diététique, C'est un élément de la médecine traditionnelle chinoise qui permet de faire circuler l'énergie dans tout le corps. On peut comparer cette énergie au courant qui permet d'emmener l'eau de la source jusqu'à la mer.

La pratique du qi gong (se prononce "tchi kong") apporte santé, sérénité et souplesse, calme le stress et l'angoisse, tonifie les défenses humanitaires.

L'association vous propose des cours sur différents sites à Saint-Georges-des-Coteaux dans la petite salle polyvalente le mercredi à 17h30 jusqu'à 19h et le lundi à Saintes, maison des associations salle Gérard Philipe 17h30 à 19h.

L'adhésion au temps du Qi est de 10 € et le tarif pour l'année et de 75 € pour un cours 85 € pour deux cours. Mais vous êtes invité/e gratuitement à suivre 2 cours de découverte.



Association Sportive et Culturelle

TENNIS DE TABLE

Le championnat se poursuit pour les 5 équipes engagées cette saison. Il faudra attendre la dernière journée (à la mi-décembre) pour savoir si chaque équipe se maintient ou pas.

Le dimanche **5 janvier 2025**, la section Tennis de Table organise – avec le club de Corme Royal - son tournoi annuel à la salle Polyvalente. Il est ouvert à tous les joueurs licenciés de Charente Maritime.

Renseignement et inscription au : 06 08 82 59 26

BADMINTON

En ce début de saison 2024/25, la section badminton se porte toujours aussi bien et profite de trois créneaux pour « taper » le volant.

Renseignements : Natacha au **07 87 09 55 09**

L'ASC souhaite à tous une bonne fin d'année 2024 et une bonne préparation des fêtes.

Le président ,

MAGNE Jean-Jacques

Saint-Georges Animations



La « Soirée Entrecôte » vient de s'achever avec de nombreuses personnes très enthousiasmées par ce repas, des entrecôtes très tendres et goûteuses.

Le repas du Téléthon se prépare. Vous pouvez vous inscrire à la mairie et prendre connaissance du menu, très simple comme l'an passé et bien apprécié !

Le réveillon de la Saint Sylvestre se met en place, déjà la moitié des réservations sont prises d'assaut. L'animation musicale se déroulera avec la chanteuse

Séverine et son musicien, une soirée très variée, il en faut pour tout le monde. Les réservations se font toujours auprès de Sandrine au 0681320813.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous mes vœux pour 2025.

En espérant vous retrouver en bonne santé, je vous dis à très vite.

Le Président.



LE BRUIT

Lors des rencontres habitants—élus, vous êtes nombreux à vous plaindre du bruit, alors nous vous rappelons qu'un arrêté a été pris en 2022. En voici les deux principaux articles.

ARTICLE 1 : Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal ou d'animaux placé(s) sous sa responsabilité.

ARTICLE 2 : L'utilisation d'engins, matériels, équipements, outils de chantiers utilisés à l'occasion de chantiers publics ou privés, les appareils bruyants utilisés pour les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon à moteur thermique, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, scie, raboteuse ...) est réglementée comme suit :

[-] Les activités extérieures décrites ci-dessus sont autorisées uniquement

- **Jours ouvrables :** de 8h à 12h et de 14h à 19h
- **Samedi :** de 9h à 12h et de 14h à 18h
- **Dimanche et jours fériés :** de 10h à 12h.

LES DEPÔTS SAUVAGES



Photos du chemin blanc, future voie cyclable, prises par un administré. La déchèterie est ouverte du lundi au samedi, de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45.

Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage, y compris les ordures ou les déchets, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe, soit 135 €, qui peuvent être majorés.

Mais au-delà de la sanction, c'est le bon sens et le respect du bien vivre ensemble qui devraient inciter tout le monde à utiliser les déchèteries, ou les points d'apport volontaire, ainsi qu'à respecter les jours de collecte. Personne n'a envie de vivre dans un environnement dégradé et sale.

INFOS PRATIQUES : SAVOIR-VIVRE LES ZONES 30 45

Lors des rencontres habitants—élus, vous êtes également nombreux à vous plaindre de la trop grande vitesse en agglomération, alors nous vous rappelons quelles sont les zones 30. Elles ont pour but de protéger les populations piétonnes, particulièrement les enfants. Merci à tous de les respecter.



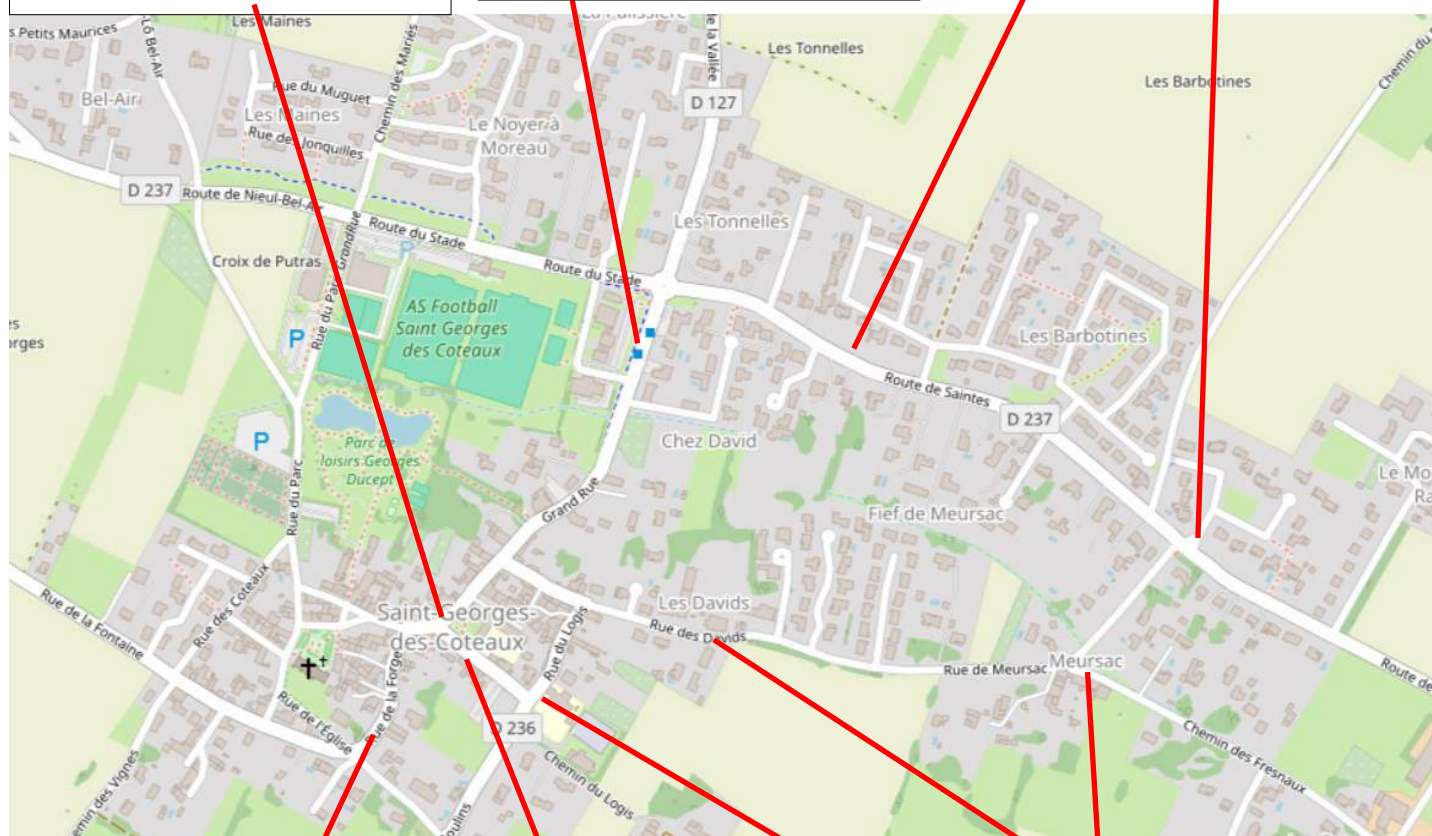
Grand Rue près de la mairie



Grand Rue vers le garage



Route de Saintes



Fin de la zone 30 rue de la Forge



Rue des Ecoles, près de l'école élémentaire



Rue du Logis, près de l'école maternelle



Rue des Davids, route de Meursac, ainsi qu'impasse du Bois des Fresneaux et de Meursac

INFO : sur proposition des habitants et suite à la « Commission Voirie », la Rue des Davids et la Route de Meursac ont été récemment passées à 30 km/h

Comment fonctionne un défibrillateur ?

Le défibrillateur administre des chocs électriques à une personne en état d'arrêt cardiaque afin de rétablir le rythme normal nécessaire pour remplir sa fonction de pompage.

Fonctionnement du défibrillateur

Le défibrillateur se compose d'un boîtier contenant une **batterie d'alimentation**, des **électrodes** qui se placent sur le patient afin de mesurer son activité cardiaque dans un premier temps. En fonction du résultat de ce test, l'appareil détermine la marche à suivre par le biais d'un message vocal, un écran ou bien de signaux lumineux. De cette façon, le défibrillateur peut délivrer un choc dont il détermine la puissance et le nombre de décharges.

Quand utiliser un défibrillateur ?

Il faut utiliser le défibrillateur lorsqu'une personne est en **arrêt cardio-respiratoire**. Lorsque la victime est inanimée, incapable de serrer une main, que son souffle est court voire inexistant. D'une manière générale, elle ne répond pas aux sollicitations, ni aux stimulations. Dans ce cas il faut commencer par appliquer la **chaîne de secours**.

Les premières choses à faire lorsqu'on est témoin d'un arrêt cardio-respiratoire :

En attendant les secours, il faut commencer le massage cardiaque jusqu'à l'arrivée du défibrillateur.

Mise en place d'un défibrillateur

Le défibrillateur doit être placé sur une surface sèche et plane. Vérifiez qu'il n'est pas en contact avec un objet métallique ou conducteur qui risquerait d'en perturber le fonctionnement.

Dans un premier temps, il faut brancher les électrodes. Inutile de s'affoler, des pastilles placées sur les électrodes vous indiquent comment et où les placer. L'une sur le côté gauche du thorax et l'autre au dessus de la clavicule droite. La peau doit être bien sèche afin d'en faciliter l'adhérence. Si la victime est poilue, pensez à la raser à l'aide d'un rasoir ou d'une tondeuse avant d'appliquer les électrodes.

Appelez au choix :

Numéros d'urgence

15

SAMU

18

POMPIERS

112

TOUTES URGENCES



D'après Cardiosecours.fr

INFOS PRATIQUES : LE RECENSEMENT

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

Afin d'être au plus près de vous et de vos préoccupations, les élus continuent de venir à votre rencontre !

Ces moments privilégiés entre les **habitants** et les **élus** sont l'occasion d'évoquer avec l'équipe municipale les sujets qui vous tiennent à cœur. C'est aussi la meilleure façon de **vous faire entendre**, de **prévoir les travaux nécessaires** et d'**améliorer chacun des secteurs visités**.



RDV de 17h45 à 19h30 (sauf en cas de météo défavorable)

pour les Rencontres Citoyennes Habitants-Élus !

Vendredi 28 Mars 2025 :

Clos des Membrones - Chemin du Puits Romain - Route de Taillebourg



Centre Bourg

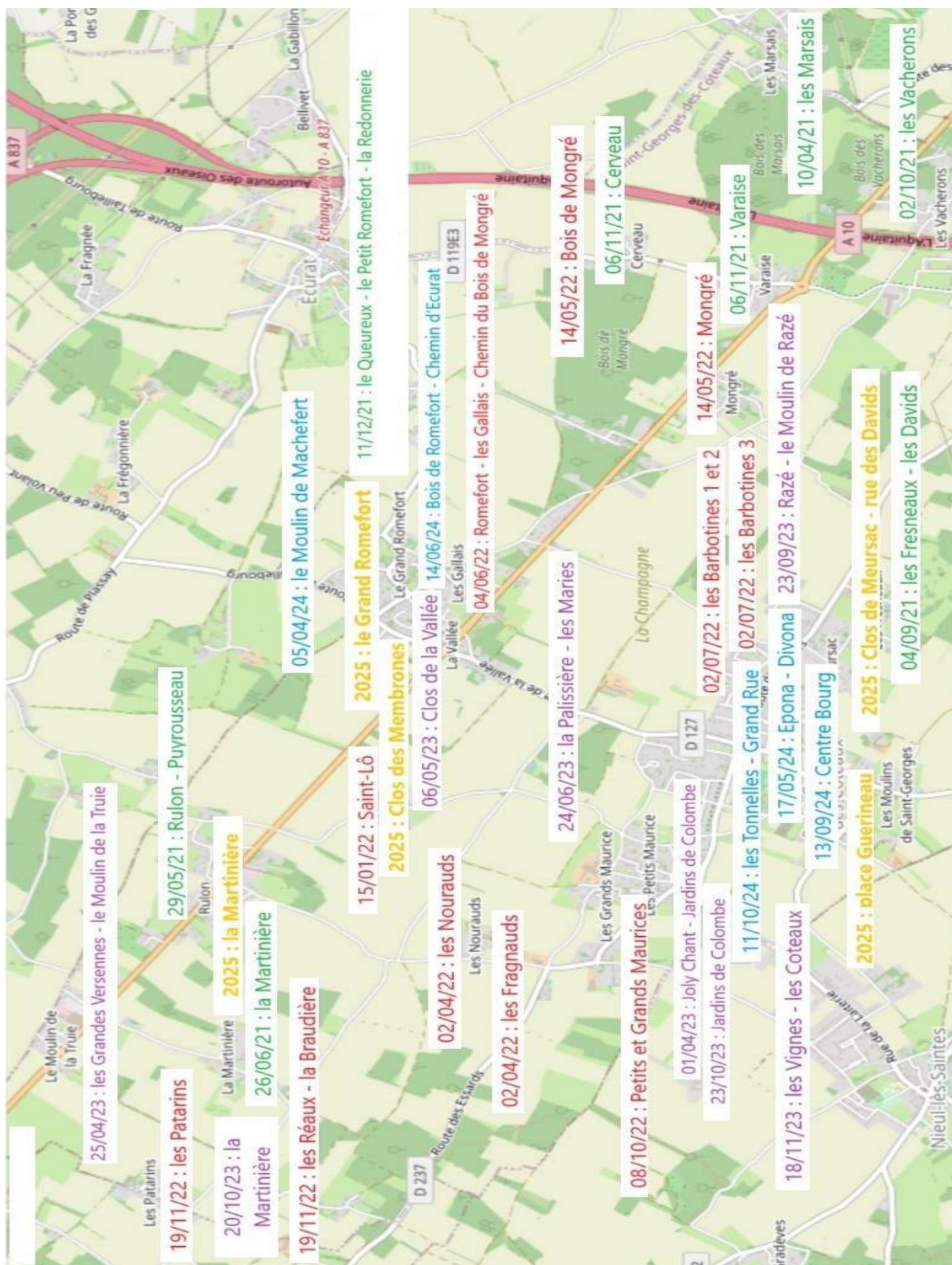


Les Tonnelles—Grand Rue



La Gitinerie
La Bobinerie

Voici le bilan de 4 années de rencontres avec les habitants. Nous y annonçons également les rencontres de 2025. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.



Horaire des messes

Tous les dimanches et Fêtes

11h Cathédrale St Pierre

Dimanche 9h30
1/12 St-Georges

Samedi 07/12/2024 Temps fort de l'Avent**15h Maison diocésaine suivi de la Messe à 18h30**

Mercredi	Samedi	Dimanche
18h30	18h30	9h30

8/12 Nieul

11/12 Ecurat 14/12 La Clisse

18/12 St-Georges 22/12 Ecurat

Mercredi 25/12 Noël 9h30 Nieul-les-Saintes

St-
28/12 Georges

Nous n'avons pas les plannings des messes de 2025, ceux-ci sont disponibles chaque mois au fond des églises, affichés sur les panneaux, mais je peux vous les transmettre, à votre demande, par mail quand je les reçois.

Informations diverses :

- Notre vicaire, le **Père Jean-Jérôme Tran Van Tien**, tel 07 67 88 97 68, est à notre écoute et peut nous visiter à domicile.

-Eglise St Vivien :

Du lundi au samedi 8h30 Laude et Messe.

Chaque lundi de 20h à 21h "Alegria, une heure avec Dieu" (20mn de Louange, 20mn d'enseignement, 20mn d'Adoration/Confession), en temps scolaire.

-Cathédrale St Pierre :

Mardi et jeudi 17h30 Chapelet, 18h Messe.

Samedi à 11h Adoration, Confession de 11h à 12h (les jours de Concert du marché à St Vivien)

- **KidCat = KT primaire : 05 46 93 09 92 ou kidcat-saintes@gmail.com**

-Presbytère St Vivien :

Jeudi : 17h à 19h : Permanence des prêtres à l'accueil de Saint-Vivien.

Permanences du lundi au samedi de 9h30 à 12h

Tél : 05 46 93 09 92

mail : paroisse.saintesrg@gmail.com

Site www.catholiques17.fr/saintes/

-Pour l'équipe paroissiale, Marie-Béatrice Vignaud : mabevignaud@hotmail.fr 06 76 88 77 88

NOUVELLES ACTIVITES

OUVERTURE D'UN CABINET D'OSTEOPATHIE

Aurore GAUDIN vous accueille dans son cabinet situé au

7, rue du Logis à Saint-Georges-des-Coteaux.

Diplômée d'une école d'ostéopathie agréée par le Ministère de la santé en 5 ans, elle prend en charge tous types de personnes : nourrisson, enfant, adulte, senior, sportif, femme enceinte.

Vous pouvez consulter pour différents motifs allant de la lombalgie aux maux de tête, en passant par les troubles digestifs, la préparation sportive ou les coliques du nouveau-né.

Vous pouvez prendre rendez-vous via Doctolib ou par téléphone au 07 66 34 01 23

Coach sportif Ilona CHAUVOT

Association de bien-être

Coaching sportif en salle de sport ou à domicile (possibilité de se déplacer à Saint-Georges-des-Coteaux). Je fais tout ce qui est renforcement musculaire, circuit training, marche encadrée ou toutes activités physiques selon demande et besoins.

07 77 84 93 99

ORDYSOURIS

sur Saintes et alentours

Dépannage & formation informatique
et optimisation de votre smartphone
A DOMICILE

TARIFS sous réserve d'augmentation annuelle

	PRIX DE L'INTERVENTION	PRIX APRES CREDIT D'IMPOT*
½ h d'intervention** =	40,00 €	20,00 €
1 h d'intervention** =	60,00 €	30,00 €
Le ¼ h supplémentaire** =	15,00 €	7,50 €
Le km supplémentaire** =	1,50 €	0,75 €

* Sous réserve de modification de la législation (si vous n'êtes pas imposable, crédit d'impôt remboursé par l'Etat l'année suivante).
** Frais de déplacement inclus dans la limite de 10 km à partir de mon atelier.
Au delà de 10 km, 1,50 €/km supplémentaire (aller et retour).

DES EXPLICATIONS CLAIRES et des bons conseils !

Consultez les avis de mes clients sur :

Contact :
06 13 46 10 70
1 T chemin du Terrage - 17100 SAINTES
assistance@ordysouris.com • www.ordysouris.com

LE MOT DE LA MAJORITÉ

« Difficile de remettre en cause l'énergie de cette équipe municipale. Un premier mandat survitaminé, favorisant l'intergénérationnalité, la proximité et l'écoute » (Vidici nov. 2024).



Chères Saint-Georgeaises, chers Saint-Georgeais,

Après la désinformation, maintenant **ATTAQUES, CALOMNIES et DÉMAGOGIE** de la part des membres de l'Opposition qui refusent toujours de travailler ensemble pour le bien des Saint-Georgeais ! Sans reprendre tout ce qu'ils ont pu écrire récemment, le plus risible étant tout de même qu'ils participent « activement aux événements et aux préparatifs ». Quel culot !

Mais à quoi s'opposent-ils ?

- Aux investissements indispensables pour la voirie, nos enfants et nos associations qu'ils n'ont pas fait pendant les mandats précédents ?
- À la création du poste de garde-champêtre demandé par les habitants ?

Élus depuis 29 ou 23 ans pour certains, ils commencent, a priori, à s'intéresser aux inondations alors que le problème existe depuis des années. Les anciens Saint-Georgeais racontent qu'il n'était pas rare de se déplacer en barque entre les Fresneaux et Épona.

Où étaient les membres de l'Opposition pendant que notre équipe était auprès des administrés touchés par les intempéries ? À chercher la seule personne (**anonyme !**) qui n'a pas obtenu de réponse réactive de notre part. La réalité est que cette personne mystérieuse nous a fait savoir qu'elle n'avait pas apprécié que les agents lui passent devant sans s'arrêter pour aller à sa rencontre ! Les employés communaux ont donc dû et su gérer les priorités.

Cet exemple témoigne du peu de considération qu'a l'Opposition envers le travail des agents municipaux.

Toute l'équipe vous souhaite de belles fêtes !

Les Élus de la Majorité

unsoufflenouveau@hotmail.com

LE MOT DE L'OPPOSITION

Le 10 novembre 2024

Chères Saint-Georgeaises, Chers Saint-Georgeais,

Comme l'année dernière à la même époque, nous avons souhaité nous exprimer dans un 2^{ème} numéro de « l'autre St Georgeais ». Nous l'avons distribué dans vos boîtes aux lettres entre le 23 et 25 octobre. Nous espérons que vous l'avez tous reçu, et si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous le dire.

Nous tenons à vous remercier pour vos rapides et nombreux retours d'encouragement.

Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous profitons de ce dernier bulletin 2024 pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année entourés de vos proches.

Vos élus d'opposition



**Olivier
LAURENCEAU**
☎ 06 15 35 17 19



**Brigitte
SEGUIN**
☎ 06 87 04 55 48



**Patrick
PERONNEAUD**
☎ 06 17 71 53 65



**Nathalie
BONDUEL**
☎ 06 07 03 22 76



**Stéphane
TROUVE**
☎ 06 74 99 33 29

DATES A RETENIR

DECEMBRE	JANVIER—FEVRIER	A RETENIR
Téléthon 29/11 : Concours de coinche - rami Par Saint-Georges Loisirs 29/11 : Animation musicale par AAP 30/11 : Dictée par ALEDHA Contes Kamishibaï par Reliance Saintonge Repas dansant Par Saint-Georges Animations 01/12 : Randonnée Par Avenir Saint-Georgeais Qi Gong - Taichi Par Ungesteverssoi Atelier de sophrologie Par Céline Julien	11/01 : Vœux du maire	08/03 : Atelier « On sème » À la médiathèque 22/03 : Repas des aînés

ETAT CIVIL

Il est arrivé...

25/09/2024 : Rafael NAVARRO GROULT

Baptême républicain

07/09/2024 : Ezio GRIVEAU

Ils nous ont quittés...

02/09/2024 : Arlette TANCHAUD veuve NOUGE, 94 ans

03/09/2024 : Bruno NIQUET, 61 ans

17/09/2024 : Marie LOISEAU, 81 ans

25/09/2024 : Georges VINET, 89 ans

28/09/2024 : Joaquim REPISO RECIO, 66 ans

Ils se sont mariés...

10/08/2024 : Rémy PATRY et Véronique HODEMON

17/08/2024 : Rémi LAMOTHE et Elodie PINAUD

31/08/2024 : Jacques CHABBAT et Sylvie DEUVE

21/09/2024 : Clothilde LAPORTE et Cyril ANSONS

23/09/2024 : Gilbert TRAIN et Marie FLORE

Noces d'or

13/07/2024 : Dominique FAUCHER et Annick FROISSARD

HORAIRES



Lundi : De 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi : De 8h30 à 12h00

**Mercredi - Jeudi - Vendredi :
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**

05 46 92 91 04 / accueil.mairie@sgdc17.fr

Mardi : 15h00 - 18h00

Mercredi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

Jeudi : fermé

Vendredi : 15h00 - 18h00

Samedi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

05 46 90 41 40 / biblio.sgdc@orange.fr



LA POSTE

Lundi : de 14h00 - 17h00 (à compter du 07/09/2024)

Mercredi - Vendredi :

De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mardi - Jeudi : De 09h00 à 12h00

Samedi : De 09h00 à 12h00

Tel : 36 31



enedis

Dépannage et assistance

Une situation vous paraît dangereuse ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7

09 726 750 17

(appel non surtaxé)

Un fil à terre, un coffret cassé, un poteau endommagé ?
N'y touchez pas, éloignez-vous, si possible matérialisez un périmètre de sécurité.

